

**Assemblée générale**

Soixante-huitième session

Documents officiels

Première Commission**15^e** séanceMercredi 23 octobre 2013, à 10 heures
New York

Président : M. Dabbashi (Libye)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 89 à 107 de l'ordre du jour (suite)**Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

Le Président (*parle en arabe*) : La Commission va entendre une déclaration liminaire sur le groupe « Armes classiques ». Après cela, la Commission entendra les autres orateurs sur les groupes « Mécanisme de désarmement », « Autres armes de destruction massive » et « Espace (aspects du désarmement) », avant de passer à la liste des orateurs sur les « Armes classiques ».

J'ai à présent le plaisir de souhaiter la bienvenue au Président de la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, S. E. l'Ambassadeur Peter Woolcott, de l'Australie, qui va faire une déclaration liminaire sur le groupe « Armes classiques ».

M. Woolcott (Australie), Président de la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Haute Représentante pour les

affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à la Commission en ma qualité de Président de la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue en mars de cette année. L'adoption du Traité sur le commerce des armes le 2 avril 2013 par une majorité écrasante des États Membres de l'Assemblée générale a été un moment historique.

Le Traité sur le commerce des armes a été un succès pour l'ONU. Je suis convaincu qu'à la Conférence finale, les délégations ont obtenu une victoire franche pour le multilatéralisme. Le Traité sur le commerce des armes est le premier instrument juridiquement contraignant jamais négocié à l'ONU pour définir des normes communes en matière de transfert international d'armes classiques tels que des navires de guerre, des aéronefs de combat, des armes légères et de petit calibre et des munitions et des pièces détachées. Comme l'a dit le Secrétaire général lorsque le Traité a été ouvert à la signature, ce dernier rendra plus difficile le détournement d'armes vers les marchés illicites à destination des chefs de guerre, des pirates, des terroristes et des criminels, ou leur utilisation pour commettre des violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Le Traité sur le commerce des armes pourrait réellement changer la donne. Mais bien entendu, ce

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-52717(F)



Document adapté

Merci de recycler



qui importe, c'est son application. Avant de se projeter vers l'avenir, il peut être utile de rappeler quel a été le processus de négociation du Traité sur le commerce des armes, en raison de son impact sur la mise en œuvre dudit Traité et sur l'ensemble des efforts multilatéraux déployés dans le domaine de la maîtrise des armements.

Les négociations ont été d'une grande complexité. Le Traité a été le résultat de nombreuses années de préparation et de négociation, et je me dois de souligner l'importante contribution de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Moritán, de l'Argentine, pour le projet de traité qu'il a présenté à la Conférence en juillet 2012.

En tant que Président de la Conférence finale, j'ai été impressionné par la volonté d'États très divers d'avoir un Traité solide. Nous avions des États exportateurs pour lesquels le Traité sur le commerce des armes était un cadre qui permettrait à leurs industries de la défense de participer de manière plus transparente au commerce international et légitime des armes et qui donnerait les mêmes chances à tous grâce à un ensemble convenu de normes. De même que les États de transit et de transbordement, ils tenaient également à s'assurer que les nouvelles réglementations ne seraient pas excessives.

Nous avions également des États importateurs qui voulaient un Traité sur le commerce des armes qui définisse plus clairement leur capacité à choisir un assortiment d'armes dans le cadre de leurs droits de légitime défense. Il y avait des États touchés par la violence armée et l'instabilité dont la situation était aggravée par les transferts d'armes illicites. Ces États voyaient dans la mise en œuvre d'un Traité solide sur le commerce des armes des avantages pratiques pour leur sécurité nationale et la sécurité de leurs communautés. Il y avait enfin les États qui attendaient de ce Traité une amélioration universelle de la situation humanitaire.

L'engagement des organisations internationales et régionales a également ajouté des perspectives importantes sur les conséquences du commerce illicite des armes. Il importe également de reconnaître l'immense contribution de la société civile, qui préconisait ce Traité depuis des années et qui facilitait les négociations. Je me dois également de remercier le Secrétaire général pour son engagement inébranlable, et, bien sûr, le Secrétariat.

Il n'a pas été facile de résoudre la grande complexité de ces questions sensibles et des intérêts divergents, mais j'ai été frappé par le niveau de préparation des

délégations – et, je dois également ajouter, de la société civile – dans l'optique de la Conférence finale. Le texte du 26 juillet était connu dans le détail et son impact sur des intérêts nationaux donnés bien compris. N'oublions pas que la Conférence finale ne s'était vu accorder que neuf jours pour faire son travail, et nous en avons bien eu besoin. La Conférence finale a montré ce qui se passe lorsqu'il existe une volonté politique, lorsque les États de différentes régions ayant des intérêts et des perspectives divergents veulent tous parvenir à un résultat.

Aucune délégation n'a quitté la Conférence finale en obtenant tout ce qu'elle voulait, mais personne n'est parti les mains vides. Chacun des trois textes que j'ai préparés était plus fort que le précédent et a été présenté dans l'optique de rallier un appui plus grande et de rassembler. Je ne crois pas que le texte aurait pu être plus fort et continuer à tenir compte de tous les intérêts représentés.

S'il y a d'abord eu de grandes divergences de vues, les délégations ont fini par montrer qu'elles étaient prêtes à s'approprier le processus et à faire des concessions afin de parvenir à un traité efficace et équilibré. Les délégations ont compris qu'il était crucial de trouver un équilibre afin d'assurer la légitimité du texte final du Traité.

La Conférence a également eu la chance d'avoir d'excellents facilitateurs dont les contributions ont été considérables. Certains ont facilité une nouvelle formulation importante d'éléments du texte du 26 juillet. Certains ont coordonné de nouveaux éléments importants. D'autres ont tenu des débats sur le fait que peu de progrès étaient envisageables sur telle ou telle question, mais qu'il était néanmoins utile de confirmer les questions sur lesquelles un consensus était possible.

En tant que Président de la Conférence finale, j'étais déterminé à tenter d'obtenir un résultat consensuel. Grâce aux consultations menées avant la Conférence, j'ai pu élaborer un plan sur la manière dont je proposais de gérer le processus de négociation, et je m'y suis tenu. Le sentiment de prévisibilité était, me semble-t-il, utile pour donner foi à la Conférence finale qu'il était de fait possible de parvenir à un résultat.

D'autres facteurs ont également contribué à maintenir la confiance. Le premier matin de la Conférence, la question du statut des délégations du Saint-Siège et de la Palestine a été réglée très rapidement. J'insiste sur ce point car il importe de saluer les efforts

consentis par un certain nombre de délégations ici à New York, et notamment celles du Saint-Siège, de la Palestine, d'Israël et des États-Unis, qui ont reconnu que les négociations devaient s'engager rapidement. C'était là un autre rappel de l'importance d'avoir une procédure bien établie pour les négociations multilatérales, parce qu'elle constitue une base sur laquelle bâtir la confiance et peut, grâce à la volonté politique et à la prise en main, se traduire par des résultats concrets.

La Conférence finale a montré ce qu'il était possible de réaliser quand ceux qui s'engagent dans un processus axé sur le consensus sont déterminés à œuvrer en vue d'une issue consensuelle négociée. Je ne dis pas cela pour escamoter les événements survenus dans la soirée du 28 mars, lorsque j'ai décidé qu'en raison des objections de l'Iran, de la République populaire démocratique de Corée et de la Syrie, il n'y avait pas de consensus à la Conférence finale sur l'adoption du projet de texte du Traité. Mais je pense qu'il serait faux de conclure que le processus en lui-même a échoué. Au contraire, c'est la volonté des États de rester dans le cadre du système des Nations Unies qui a permis de garantir l'adhésion du plus grand nombre possible d'États au Traité sur le commerce des armes, ce qui ajoute à sa légitimité et accroît son efficacité potentielle à l'avenir.

Cela dit, la résolution de l'Assemblée générale qui guidait le processus de négociation comportait une redondance intégrée, une sorte de porte de sortie, au moment de la tenue de la Conférence finale. La résolution prévoyait que j'informe l'Assemblée générale des résultats dès que possible après la clôture de la Conférence finale. Cela a permis aux délégations de déposer le texte en toute légitimité à l'Assemblée générale le 2 avril pour adoption. Cette mesure s'est révélée être le dernier recours.

Dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis l'ouverture du Traité à la signature, le 3 juin, un nombre impressionnant de 114 États l'ont déjà signé, et huit l'ont déjà ratifié. C'est un excellent début, qui témoigne une fois encore de l'appui politique au Traité. Il faut maintenir cet élan pour accélérer l'entrée en vigueur du Traité, ce qui lui permettra de commencer à changer réellement la vie des populations. Nous savons tous que l'accès non réglementé aux armes est la cause de souffrances humaines dans le monde entier. Le commerce illicite des armes classiques est solidement ancré dans de nombreuses régions du monde. Ceux qui profitent de ce commerce illicite n'y renonceront pas

facilement, mais en obligeant les États à faire montre de responsabilité et de transparence dans les transferts d'armes, et à respecter davantage le droit international, le Traité sur le commerce des armes aura une incidence sur la vie des gens.

Le Traité sur le commerce des armes contribuera notamment à réduire la souffrance humaine grâce à l'interdiction explicite des transferts d'armes qui ne respecteraient pas les obligations juridiques internationales ou lorsque l'État sait que les armes risquent d'être utilisées pour commettre un génocide, des crimes contre l'humanité et certains crimes de guerre. Cette interdiction constitue un critère clair qui permettra une mise en œuvre efficace et cohérente par les États.

Par ailleurs, certains types d'exportation qui ne sont pas prohibés peuvent tout de même avoir de graves répercussions humanitaires. Le Traité définit un cadre qui prévoit que les États doivent prendre des mesures d'évaluation et d'atténuation des risques. Il fixe une norme en fonction de laquelle un État ne doit pas autoriser les exportations. Cette évaluation des risques suppose un équilibre complexe entre toute une série de considérations, lequel, une fois établi, garantira une meilleure réglementation de l'industrie des armes. La question de savoir si les armes ou les articles en question contribueront ou nuiront à la paix et à la sécurité, risquent d'être utilisés pour commettre ou faciliter des violations graves du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme, ou encourager le terrorisme et la criminalité transnationale, ou si ces armes risquent de servir à commettre de graves actes de violence à caractère sexiste ou contre des enfants, occupera une place prépondérante dans les décisions prises par les autorités exportatrices.

L'aspect essentiel également pour les États les plus touchés par le commerce illicite et irresponsable des armes, c'est la façon dont le Traité permettra d'empêcher le détournement des armes transférées. En vertu du Traité sur le commerce des armes, les États exportateurs devront évaluer le risque de détournement et envisager la prise de mesures d'atténuation. Il faut promouvoir la coopération et l'échange d'informations entre les pays d'exportation, de transit, d'acheminement et d'importation. Il faut en outre encourager les mesures de lutte contre le détournement d'armes transférées, dès lors qu'un tel détournement est détecté.

Les États doivent désormais envisager de signer le Traité et accélérer les processus internes de ratification.

Pour certains, il faudra adopter une législation nationale ou amender les textes de loi afin de pouvoir mettre en œuvre le Traité. Des ressources devront être allouées pour aider les États à renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle des importations et des exportations, et répondre aux exigences de présentation de rapports prévues dans le Traité. À l'avenir, il faudra surveiller les progrès en termes de respect des obligations du Traité sur le commerce des armes. Les pays qui sont en mesure de le faire devront également prévoir des ressources pour aider les États qui nécessitent une assistance législative, technique ou financière, ou un renforcement de leurs capacités institutionnelles afin de pouvoir adhérer au Traité et l'appliquer.

Le Traité sur le commerce des armes est important pour un grand nombre de pays en tout genre, petits ou grands. Tant les grands pays producteurs d'armes que les pays en développement doivent signer et ratifier ce traité afin qu'il puisse commencer à tenir toutes ses promesses sur les plans humanitaires et de la sécurité.

En conclusion, j'espère que la dynamique et l'esprit de coopération suscités par le Traité sur le commerce des armes perdureront. J'espère que le Traité entrera en vigueur d'ici à la fin de l'année 2014, même si j'ai bien conscience qu'il n'est finalement qu'un cadre. Nous devons continuer de nous employer à faire en sorte qu'il atténue véritablement les souffrances humaines, ainsi que nous l'espérons tous.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à la pratique établie de la Commission, je vais à présent suspendre la séance pour que les délégations puissent avoir une discussion interactive avec l'Ambassadeur Woolcott, dans un cadre informel, sous la forme d'un jeu de questions-réponses.

La séance, suspendue à 10 h 15, est reprise à 10 h 40.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant donner la parole aux orateurs restant sur la liste établie au titre des groupes de questions suivants « Mécanisme de désarmement », « Autres armes de destruction massive » et « Espace (aspects du désarmement) ». Je demande respectueusement une fois encore à tous les orateurs de limiter leurs déclarations à 10 minutes. C'est le seul moyen de garantir que toutes les délégations qui se sont inscrites pourront prendre la parole dans le temps qui nous reste.

M. Simon-Michel (France) : La France s'associe au discours qui a été prononcé par l'Union européenne sur ce thème du mécanisme pour le désarmement.

La France est attachée à un désarmement multilatéral efficace, qui permet de créer les conditions d'un monde plus sûr, en œuvrant par étapes successives pour le désarmement général et complet. Les enceintes multilatérales en matière de désarmement fonctionnent de manière contrastée.

Nous avons un socle de grandes conventions sur les armes de destruction massive qui nous permet d'aller de l'avant. Les mécanismes de suivi ou de mise en œuvre de ces conventions fonctionnent, dans l'ensemble, de façon satisfaisante. Le succès de la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques au printemps dernier et, tout récemment, le prix Nobel de la paix décerné à l'organisation de La Haye attestent de ce bon fonctionnement.

Dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la mise en place d'un organe de vérification crédible et efficace, sans attendre l'entrée en vigueur du Traité, est un autre exemple d'efficacité institutionnelle. Le cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), lui aussi, fonctionne bien. Dans ce cadre, en 2010, nous avons défini par consensus une feuille de route commune sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

Mais nous avons un problème, chacun le reconnaît, pour passer à l'étape suivante. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, la prochaine étape logique est la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. C'est la voie qui nous est tracée par de nombreuses décisions, et en particulier par la mesure no 15 du plan d'action du TNP. C'est la raison pour laquelle la France a soutenu, l'an dernier, l'adoption de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale qui crée un groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, non pas de le négocier. Cette résolution et ce groupe d'experts permettront d'avancer sur ce dossier prioritaire. Cette résolution est pleinement cohérente avec le plan d'action du TNP de 2010. Cette résolution est articulée sur la Conférence du désarmement, dont elle respecte pleinement la compétence. C'est bien à la Conférence du désarmement qu'il reviendra de négocier le traité

interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

La France est attachée à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale chargée de la négociation de traités de désarmement à vocation universelle. La France espère que la Conférence du désarmement pourra très rapidement reprendre son travail de négociation. Le groupe de travail informel, créé en août dernier à l'initiative de la présidence iraquienne, offre une possibilité de surmonter le blocage actuel de l'institution, qui n'a que trop duré.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer, dans mon discours général comme dans mon discours sur le chapitre nucléaire, les préoccupations que nous inspirent un certain nombre d'initiatives parallèles. Ces initiatives ne sont pas cohérentes avec le plan d'action du TNP de 2010; elles conduisent, toutes, à remettre en cause la feuille de route commune tracée par ce plan d'action. Il faut aussi les juger à l'aune d'un certain nombre de critères d'efficacité institutionnelle : la règle du consensus, la participation de l'ensemble des États disposant de capacités clefs, le respect de la compétence unique de la Conférence du désarmement, la complémentarité avec l'architecture existante du désarmement. Il faut enfin s'interroger sur la clarté et sur la pertinence des mandats proposés, sur le risque qu'ils ne fassent double emploi, sur le coût de ces initiatives au regard de la plus-value attendue, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint pour de nombreux pays. À l'égard de ces critères également, il y a tout lieu de craindre que ces initiatives ne fassent en rien avancer le désarmement.

Mon pays a une responsabilité particulière à l'égard de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), puisque la France est traditionnellement à l'origine de la résolution quinquennale sur cette institution. Nous attachons une grande importance aux principes définis par l'Assemblée générale extraordinaire de 1978, en particulier l'autonomie de l'UNIDIR au sein de la famille des Nations Unies, l'indépendance de ses travaux, le fait que la direction de l'Institut soit assurée par un Conseil d'administration composé d'experts en matière de désarmement et de sécurité agissant en leur nom personnel. L'UNIDIR fait partie intégrante du mécanisme de désarmement. Ce n'est ni une institution de formation ni une institution purement académique. Tout en étant une institution indépendante, son mandat est tourné vers les besoins des États Membres. Ses

travaux sont en effet directement liés aux négociations ou aux débats en cours.

Dans quelques semaines, je présiderai à Genève la réunion des États parties à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), plus connue sous son acronyme anglais CCW. Cette convention, avec ses cinq protocoles, est un instrument juridique de premier plan. Sa plus-value humanitaire est considérable. Mais c'est aussi une institution, une partie intégrante du mécanisme de désarmement. C'est l'enceinte naturelle pour débattre de la manière de prendre en compte les conséquences humanitaires liées à certaines armes, et pour trouver des solutions aux problèmes émergents, comme par exemple les implications des progrès de la robotique.

Je souhaite à cet égard lancer aujourd'hui un appel en faveur de l'universalisation de cette convention. Elle a le mérite de rassembler de très grands États, et notamment tous les principaux producteurs d'armements. Mais les questions dont traite la CCAC concernent tous les États, sans exception. Or certaines régions du monde sont encore trop peu représentées. Je salue à cet égard, encore une fois, l'adhésion récente à la Convention et à ses cinq protocoles du Koweït et de la Zambie, ainsi que l'adhésion à l'amendement à la Convention et au protocole V du Bangladesh.

Je voudrais, pour conclure, dire quelques mots au sujet d'une nouvelle institution de première importance, le secrétariat du Traité sur le commerce des armes. Il faudra bientôt prendre des décisions à ce sujet. La France estime que l'unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention d'interdiction des armes biologiques fournit un modèle adéquat, dont on devra s'inspirer en termes de format, en termes de gouvernance et de lien avec les Nations Unies.

Il faudra aussi se prononcer sur le siège de ce secrétariat, en prenant en compte plusieurs critères : la présence d'une expertise en matière de désarmement et de maîtrise des armements, la présence d'une expertise en matière de droit international humanitaire et d'une expertise sur les droits de l'homme, la présence d'une expertise en matière de commerce international, et la proximité avec les organisations de terrain. La Confédération suisse a présenté la candidature de la ville de Genève. La France estime que Genève remplit tous les critères que je viens de citer. La France soutient la candidature de la ville de Genève.

M. Louis (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie croit fermement au multilatéralisme. En conséquence, et compte tenu de l'importance que revêtent les questions de désarmement et de non-prolifération, nous avons appuyé la création, au sein de l'ONU, des organes collégiaux qui se sont constitués pour répondre à ces questions. Le traitement de ces questions au niveau multilatéral contribue à renforcer une vision plurielle au bénéfice de la sécurité et de la paix mondiales.

Aujourd'hui, tous les Membres de l'Organisation peuvent exprimer leur opinion devant l'un de ces organes : la Première Commission de l'Assemblée générale. Du travail réalisé par la présidence, par les membres du Bureau et surtout par les États Membres dépendra la dynamique qui sera insufflée aux questions de désarmement. Cet engagement renouvelé nous permettra d'avancer dans la réalisation de notre programme actuel, ce qui bénéficiera directement à nos populations et renforcera leur sécurité. Rappelons que c'est dans ce cadre qu'il avait été décidé d'établir un groupe à composition non limitée chargé d'envisager la viabilité d'un traité sur le commerce des armes, lequel est enfin devenu réalité cette année. De cette commission émaneront des décisions majeures qui guideront le monde vers un désarmement général et complet. Conscient de l'ampleur du défi, je réaffirme la détermination et l'engagement de mon pays à travailler de la manière la plus constructive possible durant la présente session.

Je tiens, au nom de ma délégation, à remercier le Pérou des efforts qu'il a déployés à la présidence de la Commission du désarmement en 2012 afin de parvenir à un accord sur l'ordre du jour du prochain cycle triennal. Nous déplorons l'absence de progrès réalisés à la Commission, ainsi que son incapacité de convenir de recommandations de fond au sein de ses groupes de travail sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, pas plus que sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous espérons que la session 2013 de la Commission du désarmement sera marquée par une plus grande volonté politique, par une plus grande souplesse, et par la coopération de tous les États.

À cet égard, ma délégation appelle tous les États Membres à faire le maximum pour permettre à cette instance de délibération de formuler des recommandations sur des questions de fond en matière de désarmement. N'oublions pas que, conformément au

paragraphe 1 de l'Article 11 de la Charte des Nations Unies,

« L'Assemblée générale peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements ».

La même manière, nous devons également rappeler que les instances naturelles pour répondre à ces exigences sont la Première Commission et la Commission du désarmement.

Un autre espace privilégié sont les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement. Trois de ces sessions extraordinaires ont été convoquées et à cet égard, la Colombie est favorable à la convocation rapide d'une quatrième session, d'autant que lesdites sessions ont permis des progrès notables, et il est grand temps de revitaliser cet espace de discussion.

La Conférence du désarmement est l'enceinte dans laquelle ont été convenus les principaux instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. En notre qualité d'État Membre, et conscients de son importance, nous estimons qu'il est fondamental de la réactiver. Il est déplorable que, en plus de 10 ans, la Conférence n'ait fait aucun progrès sur des questions de fond.

À condition que tous les États Membres fassent preuve de détermination, de volonté politique, et de créativité, il est possible de sortir de la paralysie qui règne à la Conférence. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction le fait que, le 16 août dernier, la Conférence ait adopté une décision portant création d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail robuste. Mon pays exprime son intention d'œuvrer pour que la Conférence du désarmement puisse reprendre son travail fondamental. D'ailleurs, lorsque la Colombie a assumé la présidence de la Conférence en 2011, elle avait mis l'accent sur l'analyse de la situation de cette dernière et sur les mesures à prendre pour la renforcer.

Nous faisons nôtres les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, tels que préserver les générations futures du fléau de la guerre, et en particulier de l'horreur des armes de destruction massive. Nous faisons également nôtre la nécessité de veiller à ce que ces thèmes essentiels soient discutés au niveau multilatéral, dans une enceinte ouverte à tous les

points de vue, qu'ils soient convergents ou divergents. Nous pensons en outre qu'il est nécessaire de revitaliser et de renforcer le mécanisme de désarmement de l'ONU. Si nous sommes capables de parvenir à un accord sur les questions de fond, pourquoi ne pouvons-nous pas progresser sur les questions de procédure?

La Conférence du désarmement a une dette historique car voilà de nombreuses années qu'on lui demande de négocier des traités tels qu'une convention d'interdiction des armes nucléaires, seules armes de destruction massive qui n'ont pas encore été interdites; une convention sur les assurances de sécurité négatives qui protégeront les États qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire; un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires; et un accord sur l'interdiction d'une course aux armements dans l'espace.

Nous appelons à surmonter nos divergences de vue. Nous devons insister sur les points de convergence pour faire en sorte que la Conférence du désarmement puisse entamer des travaux de fond grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme de travail complet et équilibré. C'est ainsi que nous pourrions stimuler, une fois pour toutes, le programme du désarmement.

M. Schmid (Suisse) : La communauté internationale est confrontée à de multiples défis de nature mondiale en matière de sécurité, lesquels requièrent par conséquent des solutions coopératives et multilatérales. La conclusion et l'adoption du Traité sur le commerce des armes, plus tôt cette année, démontrent que la communauté internationale est en mesure de relever de tels défis quand elle s'y attelle. Dans le même temps, nous restons préoccupés par la paralysie des enceintes du mécanisme du désarmement et, par conséquent, continuons de voir un besoin pressant de faire progresser les efforts de revitalisation.

Cela s'applique en premier lieu à l'impasse prolongée affectant la Conférence du désarmement. Nous restons pleinement convaincus de l'importance fondamentale d'une Conférence fonctionnelle, capable de remplir sa fonction de forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Nous estimons qu'il demeure en outre essentiel de maintenir la communauté du désarmement établie à Genève autour de la Conférence, cette dernière constituant un pôle d'expertise unique en matière de désarmement.

Nous sommes également préoccupés par l'absence de progrès à la Commission du désarmement des Nations

Unies. La Commission conclura l'année prochaine son cycle de travail de trois ans. Nous encourageons les États Membres à s'employer à surmonter les divergences et à faire en sorte que la Commission puisse adopter un rapport de substance.

Nous regrettons que, cette année encore, la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue à adopter un programme de travail, malgré les efforts intensifs et les diverses propositions soumises par plusieurs des présidences. Néanmoins, nous trouvons encourageant que la Conférence du désarmement ait approfondi le débat sur la revitalisation de ses travaux et qu'un nombre accru de ses membres prennent une part active à ces discussions. Un certain nombre de propositions innovantes ont été faites au cours de ces échanges. Nous savons particulièrement gré au Secrétaire général de la Conférence, M. Kassym-Jomart Tokayev, de ses réflexions avisées et des suggestions qu'il a formulées. Nous saluons le fait que la Conférence du désarmement ait pris la décision de mettre en œuvre l'une de ces suggestions, à savoir la création d'un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. Un tel développement constitue une démarche collective encourageante qui démontre la volonté des membres de la Conférence du désarmement de surmonter le blocage actuel.

Le Groupe de travail n'a disposé que de très peu de temps avant la fin de la session de 2013 de la Conférence du désarmement pour s'acquitter de son mandat. Nous estimons qu'il serait opportun de poursuivre les travaux entamés et soutenons par conséquent la prorogation du Groupe de travail en 2014. Nous pensons qu'il est aussi important que la Conférence du désarmement aille au-delà de cette étape initiale et envisage de donner forme aux autres propositions formulées par le Secrétaire général de la Conférence. L'établissement d'un organe subsidiaire chargé d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement à travers une analyse de ses méthodes de travail fournirait l'occasion de nous pencher de manière plus détaillée sur un nombre de thématiques, ce qui pourrait rendre la recherche du consensus plus aisée. Ceci concerne en premier lieu la manière dont la Conférence du désarmement aborde son programme de travail.

Des approches différentes, à la fois plus simples et progressives dans le temps, sont possibles. En particulier, dissocier l'adoption du programme de travail des mandats spécifiques pour les différentes

thématiques à l'ordre du jour pourrait contribuer à mettre fin à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Des avancées dans un domaine ne seraient plus automatiquement bloquées en raison de liens faits avec des progrès sur un autre sujet.

L'ouverture de la Conférence du désarmement à de nouveaux membres et le renforcement de la participation de la société civile sont d'autres thématiques clefs méritant un examen plus poussé par la Conférence. Les efforts de revitalisation du mécanisme pour le désarmement sont importants, tout particulièrement compte tenu de la nécessité de faire progresser le désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous trouvons encourageantes les avancées réalisées par un nombre d'initiatives. L'expression de vive préoccupation par de nombreux États quant aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires donne un nouvel élan aux efforts en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Groupe de travail établi par la résolution 67/56 intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », qui s'est réuni plus tôt cette année, a donné lieu à des discussions constructives et a développé un nombre de proposition aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Enfin, la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale tenue le mois dernier a mis en exergue le sentiment d'urgence collectivement partagé concernant la nécessité de réaliser des progrès concrets.

L'Assemblée générale a souligné à plusieurs occasions l'importance qu'elle attache à la revitalisation de la Conférence du désarmement et du mécanisme pour le désarmement dans son ensemble. En particulier, la résolution 66/66 intitulée « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », présentée par les Pays-Bas, l'Afrique du Sud et la Suisse, a cherché à établir un consensus parmi l'ensemble des États Membres de l'ONU sur la nécessité continue de réaliser des progrès dans ce domaine. La résolution encourage les États à mettre à profit les efforts déjà consentis et à examiner, étudier et combiner les options, propositions et éléments d'une revitalisation.

L'année dernière, prenant note des débats menés par la Conférence sur sa revitalisation et les différentes initiatives lancées par la Première Commission, les auteurs de la résolution 66/66 ont proposé d'inclure ce sujet à l'ordre du jour de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. De manière similaire à

l'année dernière et dans le contexte des différentes initiatives auxquels j'ai fait référence, les coauteurs de la résolution 66/66 ont décidé de ne pas soumettre une résolution de suivi à la présente session mais plutôt de présenter un projet de décision visant à inscrire ce sujet d'importance à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Nous espérons que les membres de la Conférence du désarmement continueront d'aller de l'avant sur la base des propositions introduites à la Conférence cette année. Nous ne ménagerons aucun effort en vue de soutenir les avancées en ce sens, l'impasse actuelle empêchant depuis trop longtemps la Conférence du désarmement de remplir sa fonction. Nous apprécierons les efforts déployés par la Conférence du désarmement et évaluerons l'impact de la mise en œuvre des résolutions adoptées par la soixante-huitième session de l'Assemblée sur les travaux de la Conférence du désarmement. Nous sommes prêts à examiner à nouveau la résolution 66/66 l'année prochaine et à collaborer avec les délégations sur la meilleure manière d'aborder la question de la revitalisation et de faire avancer cette thématique.

Avant de conclure, je voudrais formuler quelques remarques au sujet de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). L'UNIDIR est un rouage essentiel du mécanisme pour le désarmement. Ses fonctions incluent notamment de permettre à tous les États de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement, de faciliter les négociations sur le désarmement par des études et des analyses objectives ou la réalisation d'études approfondies sur le désarmement, axées sur l'avenir et à long terme. En s'acquittant de ces fonctions, l'UNIDIR s'est révélé essentiel afin de faire avancer le désarmement.

La faculté de l'UNIDIR d'entreprendre des recherches en toute indépendance est directement liée à son statut d'institution autonome au sein du système des Nations Unies. Par conséquent, nous estimons qu'il est particulièrement important que la structure actuelle de gouvernance de l'UNIDIR soit maintenue. Dans ce contexte, les efforts en cours relatifs à la consolidation des institutions de l'ONU dédiées à la recherche, à la formation et à la connaissance soulèvent un certain nombre de questions. De plus, la valeur ajoutée du projet en termes d'amélioration de l'efficacité n'a pas été étayée et son impact sur la capacité de l'UNIDIR de mobiliser des fonds doit encore faire l'objet d'un examen approfondi. Aucune analyse des coûts et bénéfices

n'a été réalisée. Enfin, nous sommes d'avis que les vues et préoccupations des Conseils d'administration des institutions touchées par le projet doivent être pleinement prises en compte avant la réalisation de tout effort de consolidation.

M. Moktefi (Algérie) (*parle en arabe*) : Compte tenu de l'importance de la question du mécanisme de désarmement, la délégation algérienne voudrait saisir l'occasion offerte par ce débat thématique pour exprimer ses points de vue en la matière.

L'Algérie s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.14).

Ma délégation a pris note des rapports et déclarations présentés le lundi 21 octobre lors de la table ronde sur le mécanisme de désarmement par le Président de la Conférence du désarmement, le Président de la Commission du désarmement, le Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement et le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

L'Algérie demeure fermement attachée au programme de désarmement multilatéral et au renforcement du mécanisme de désarmement. Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvent ces mécanismes, il est essentiel que les États Membres fassent montre de la volonté politique de revitaliser les organes de désarmement d'une manière efficace et durable. Dans ce contexte, il est important de préserver la nature, le rôle et le mandat de chaque composante du mécanisme de désarmement des Nations Unies, même s'il existe un besoin d'améliorer l'efficacité de ces organes. Si chaque partie du mécanisme de désarmement est confrontée à des défis similaires, le fait est que la principale difficulté réside dans le manque de volonté politique de la part de certains États Membres de faire des progrès et de parvenir à des résultats concrets.

Bien que la Commission du désarmement n'ait pas pu adopter des recommandations concrètes depuis plusieurs années, l'Algérie tient à réaffirmer son attachement au mandat de la Commission, seul organe spécialisé, universel et délibérant du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Ma délégation continue donc à soutenir pleinement le travail de la Commission et demande à tous les États Membres de faire preuve de la volonté politique et de la flexibilité nécessaires pour permettre à cet organisme de faire des recommandations

concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour pour les cycles actuels et à venir.

L'Algérie continue d'attacher une grande importance à la Conférence du désarmement. Compte tenu de l'importance cruciale des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, l'Algérie tient à exprimer sa profonde préoccupation face à l'absence de consensus sur l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré. Ce blocage a eu des effets particulièrement néfastes sur les intérêts des États non dotés d'armes nucléaires. L'Algérie considère que cette impasse ne peut pas être attribuée à une défaillance de ce mécanisme institutionnel et n'est pas inhérente à son mode de fonctionnement. Elle ne peut être attribuée ni à son règlement intérieur, dont la règle du consensus, ni à l'ordre du jour de la Conférence. La règle du consensus est en fait un moyen de protéger les intérêts de sécurité nationale de tous les États Membres, et pas seulement ceux des plus puissants.

Concernant l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, l'Algérie estime que ses éléments, inspirés d'ailleurs du décalogue et mettant l'accent sur le danger nucléaire, sont toujours d'actualité. En effet, les armes nucléaires constituent encore la menace la plus grave pour l'humanité. Il convient de rappeler que la Conférence du désarmement a été d'un apport indéniable au désarmement multilatéral. La Conférence du désarmement ne peut reprendre ses travaux de fond que si les États Membres manifestent la volonté politique nécessaire pour parvenir à des solutions collectives à même de prendre en charge réellement les défis posés à la sécurité de tous.

Il importe également de souligner à nouveau l'aspect global ainsi que l'équilibre à maintenir entre les questions centrales et complémentaires inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. En ce qui concerne le programme de travail, ma délégation continue de croire que la décision CD/1864, qui a été adoptée par consensus en mai 2009, était le résultat d'un compromis qui, comme il est dit dans son préambule, fait partie d'une logique évolutive. En outre, cette décision a le mérite, en tant que réalisation collective la plus récente, de démontrer que la Conférence du désarmement est encore viable et a la capacité de mettre fin à l'impasse actuelle. La mise en place cette année d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail devrait être liée aux efforts en cours visant à mettre fin à l'impasse qui dure depuis plusieurs années.

L'Algérie demeure convaincue de la nécessité de réitérer la détermination de la communauté internationale à redonner à la Conférence du désarmement sa vocation de seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement. Ma délégation est prête à œuvrer de manière constructive avec tous les États Membres au programme de désarmement des Nations Unies et aux moyens de revitaliser et de renforcer les mécanismes de désarmement, et à tenir une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en vue de parvenir à un nouveau consensus sur les priorités en matière de désarmement.

En outre, ma délégation reconnaît la contribution et le soutien pertinents fournis aux États Membres par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, créé par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'Algérie tient à exprimer son soutien à l'UNIDIR en tant qu'institution autonome chargée d'effectuer des recherches indépendantes sur les questions de désarmement et questions connexes.

Enfin, l'Algérie réaffirme la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement.

M. Al- Ajmi (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par les représentants du Royaume de Bahreïn au nom de la Ligue des États arabes et de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.14).

L'État du Koweït réitère l'importance du travail multilatéral comme moyen idéal de relever les défis et de résoudre les problèmes relatifs au désarmement et à la prolifération, conformément à la Charte des Nations Unies, qui a pour objectif le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le travail visant à améliorer l'efficacité du mécanisme de désarmement multilatéral – représenté par la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement des Nations Unies et la Première Commission – doit rester un objectif universel partagé de manière à assurer la prestation continue des rôles qui leur sont attribués conformément au mandat spécifié lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978.

À cet égard, l'État du Koweït tient à exprimer sa préoccupation face à l'impasse chronique où se trouve une partie importante du mécanisme vital et efficace de

désarmement, à savoir, la Conférence du désarmement, seul forum multilatéral de négociations pour le désarmement de l'Organisation des Nations Unies. L'absence de volonté politique de la part d'un certain nombre de grands États qui n'ont pas réussi à s'entendre sur un ordre du jour précis est devenue un grand défi et un obstacle qui a conduit à son handicap.

L'État du Koweït félicite de la décision CD/1956/Rev.1 adoptée par la Conférence du désarmement en dépit de tous ces problèmes, qui porte création d'un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. Nous espérons que les efforts du Groupe aboutiront dès que possible à un consensus permettant à la Conférence de commencer à aborder les grandes questions inscrites à son ordre du jour depuis plus de 15 ans. L'État du Koweït se félicite également de la proposition de nommer un rapporteur spécial chargé d'élargir la composition de la Conférence du désarmement.

L'État du Koweït réaffirme l'importance de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance internationale où les idées et les initiatives les plus significatives et les plus récentes sont discutées et où des recommandations sont formulées sur des questions importantes et fondamentales dans le domaine du désarmement.

Pour finir, la délégation de mon pays espère que les multiples efforts déployés pour soutenir le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement se poursuivront jusqu'au jour où nous pourrions enfin célébrer l'élimination vérifiable des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

M. Catalina (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne souscrit totalement à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.14). Ma délégation se limitera donc à aborder brièvement un certain nombre de points concrets que l'Espagne tient à souligner à titre national.

Pour promouvoir la paix, les efforts consentis dans le domaine de la non-prolifération sont tout aussi importants que ceux qui sont déployés pour réaliser le désarmement. L'Espagne collabore avec les autres membres de la communauté internationale pour promouvoir des politiques équilibrées permettant d'atteindre ces deux objectifs, tout en ayant bien conscience qu'il faudra faire montre d'une volonté politique collective pour progresser à cet égard dans

l'intérêt de tous. Le désarmement, la non-prolifération et les efforts collectifs visant à renforcer la stabilité mondiale sont des aspects différents d'un même processus, à savoir la recherche de la paix et de la sécurité internationales, qui est l'un des buts de l'ONU inscrits dans l'Article 1 de la Charte.

Dans cet esprit, nous ne pouvons omettre de réaffirmer une fois de plus notre profonde préoccupation face à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, unique instance permanente de la communauté internationale pour les négociations multilatérales sur le désarmement. Ces dernières années, l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions qui avaient pour objectif de revitaliser les travaux de la Conférence. Au cours des réunions précédant l'adoption de ces résolutions, ainsi que dans d'autres instances, des propositions intéressantes ont été soumises. L'Espagne a participé de manière active à ces débats, au cours desquels nous avons abordé, entre autres, la réforme des normes de procédure de la Conférence et les options d'ajustement de l'application de la règle du consensus au sein de celle-ci. Il faut toutefois reconnaître que la paralysie de la Conférence du désarmement n'est pas due aux problèmes structurels de cet organe de négociation – qui a contribué par le passé à d'importantes avancées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération – mais plutôt au manque de volonté politique permettant de promouvoir avec détermination les négociations multilatérales.

Nous ne sommes pas les seuls, il s'en faut de beaucoup, à avoir exprimé cette inquiétude quant à l'absence de résultats tangibles des négociations multilatérales dans le domaine du désarmement, notamment à la Conférence du désarmement, et ce en raison, comme nous l'avons dit, d'un manque de volonté politique. Néanmoins, nous ne devons pas céder au découragement que pourrait susciter cette situation de blocage qui dure depuis plus de 15 ans. Le rythme du désarmement est lent, et la persévérance est indispensable. Ainsi l'exigent les nobles objectifs que j'ai évoqués au début, à savoir la paix et la sécurité internationales.

En outre, la vue d'ensemble n'est pas totalement désastreuse. Cette année, à la Conférence du désarmement, des tentatives louables ont été faites pour progresser vers la réalisation de nos objectifs, tentatives qui, malheureusement, n'ont pas été couronnées de succès. Cependant, tous ceux qui ont assuré la présidence tournante ont œuvré de manière très active et

ont fait preuve d'une grande créativité. Divers projets de programme de travail ont été présentés, sans qu'aucun ne recueille malheureusement de consensus.

Par ailleurs, sous la présidence iraquienne, la Conférence a adopté la décision CD/1956/Rev.1, portant création d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail. Nous espérons vivement que le Groupe continuera de se réunir l'année prochaine et qu'il sera en mesure d'atteindre son objectif. L'Espagne espère qu'ainsi les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, qui ont été longuement reportées, pourront enfin s'ouvrir. Ce serait, sans aucun doute, le meilleur indice de revitalisation du mécanisme de désarmement.

Le lancement des négociations sur le désarmement nucléaire requiert la participation active des États dotés d'armes nucléaires. Cela est essentiel. C'est pourquoi notre délégation estime que la création d'instances parallèles à la Conférence du désarmement desquelles les puissances nucléaires sont absentes ne constitue pas la manière la plus appropriée de progresser vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté la résolution 67/56, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». L'Espagne s'est abstenue lors du vote sur cette résolution pour les raisons que j'ai évoquées, sachant que le texte n'a pas recueilli l'appui des États dotés d'armes nucléaires. Conformément aux dispositions de la résolution, un groupe de travail à composition non limitée s'est réuni à Genève, dont l'Espagne a suivi de très près le travail, sans que pour autant sa position de principe ait changé.

Étant donné l'impasse actuelle au sein du mécanisme de désarmement – et cela m'amène à une autre question – toute proposition concrète doit être examinée avec la plus grande attention et dans un esprit constructif. Telle sera toujours la démarche qu'adoptera ma délégation. Cependant, la politique d'austérité nécessaire pour faire face à la crise économique actuelle exige que toute nouvelle initiative s'en tienne aux ressources disponibles, sans générer des augmentations budgétaires ni des coûts supplémentaires.

Je ne peux achever mon intervention sans mentionner l'importance que la politique espagnole en matière de sécurité et de désarmement attache au rôle central que jouent les organes de l'ONU afin de relever les défis mondiaux dans ce domaine. L'Espagne

est d'avis que les importants et urgents défis auxquels nous sommes actuellement confrontés nécessitent la coordination et la coopération de tous les États Membres. Pour faciliter cet engagement, les institutions de désarmement doivent être ouvertes à tous les États Membres. C'est la raison pour laquelle l'Espagne appuie les efforts visant à garantir une large participation aux organes de désarmement, avec notamment l'élargissement de la Conférence du désarmement, et une plus grande ouverture dans la composition des groupes de travail et des groupes d'experts gouvernementaux nommés par le Secrétaire général.

M^{me} Anderson (Canada) (*parle en anglais*) : Nous regrettons que les deux principales instances créées pour promouvoir le désarmement multilatéral ne soient pas parvenues, une fois de plus, à s'acquitter de leur mandat cette année. La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a de nouveau terminé ses travaux sans formuler de recommandations obtenant le consensus. De même, en dépit d'efforts répétés, la Conférence du désarmement n'a pu s'entendre sur un programme de travail. La création du groupe de travail informel pourrait certes faire avancer les choses, mais il reste à voir si celui-ci pourra venir à bout de l'impasse actuelle.

En définitive, nous n'avons presque pas avancé depuis 10 ans : pendant que les États se disputent, les grandes priorités ne sont pas traitées. Certains soutiennent que c'est le manque de volonté politique qui paralyse la Conférence du désarmement. Cela n'est qu'en partie vrai. L'examen attentif du compte rendu des travaux de cette année montre que de nombreux États membres, issus de tous les groupes régionaux, font preuve d'une volonté politique ferme, de souplesse et d'esprit de compromis, afin de trouver une façon de faire progresser les efforts, sur la base de solutions novatrices.

C'est ainsi que presque tous les États étaient prêts à prendre des décisions difficiles pour parvenir à un consensus et faire en sorte que la Conférence reprenne son travail de fond. Toutefois, le fait est que, aussi longtemps qu'un État ne prendra pas en compte sérieusement l'intérêt et les attentes de la communauté internationale, parallèlement à son intérêt national légitime, l'impasse persistera. Par conséquent, aucun progrès ne pourra être accompli dans la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres engins explosifs nucléaires, ni sur toute autre

question figurant à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada a accueilli avec satisfaction la création du Groupe de travail informel. Même si l'expérience nous oblige à modérer nos attentes, nous formons toujours l'espoir que le Groupe suscitera un esprit de coopération et de compromis, ainsi que la souplesse nécessaires à l'adoption d'un programme de travail. Le Canada a aussi participé aux efforts du Groupe de travail à composition non limitée pour faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Ces discussions ont été franches et constructives, et elles ont porté sur des questions de fond. Le Groupe a montré que, quelle que soit l'approche préconisée, la grande majorité des États souhaitent sincèrement trouver une façon de réaliser des progrès.

Enfin, nous attendons avec intérêt les prochaines sessions du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce sera alors l'occasion pour les experts de réaliser des avancées importantes, pendant huit semaines de délibérations, ces deux prochaines années.

M. Al-Darraj (Iraq) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir d'adresser mes sincères remerciements au Représentant permanent de la République d'Irlande en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, pour les sincères efforts qu'il a fournis s'agissant de la préparation et de la présentation du rapport annuel de la Conférence, qui comprend une description factuelle de la session de la Conférence de 2013. L'Iraq s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.14).

Si la délégation de mon pays se félicite de la déclaration conjointe que doit prononcer la Fédération de Russie sur l'appui à la Conférence du désarmement, nous réaffirmons que l'Iraq ne cesse de déployer des efforts en vue d'assurer la nécessaire coordination et coopération pour que la Conférence du désarmement puisse de nouveau jouer le rôle important qui est le sien, conformément à son mandat.

Ma délégation voudrait aussi exprimer son appui à la déclaration faite par le représentant de Bahreïn au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/68/PV.14).

L'Iraq attache une importance particulière à la Conférence du désarmement – seule enceinte multilatérale pour les négociations sur le désarmement – en raison des nombreux succès qu'elle a enregistrés dans le passé. Mais, hélas, la Conférence se trouve à un tournant décisif et traverse une période très difficile eu égard aux crises régionales et aux menaces terroristes croissantes, ainsi qu'aux risques accrus de prolifération des armes de destruction massive, sans parler de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le désarmement. Ce sont là autant d'éléments qui représentent une menace pour la stabilité internationale, détournent le flux des ressources des buts constructifs et empêchent la réalisation du développement et de la croissance économique souhaités.

En près de 17 ans, la Conférence a été incapable de jouer le rôle de négociations qui lui est dévolu s'agissant de parvenir à des conventions sur le désarmement, ce qui nous oblige à redoubler d'efforts pour atteindre un accord sur un programme de travail global et équilibré qui réponde aux préoccupations de tous les États membres d'une manière conforme au règlement intérieur et de façon à progresser sur les questions dont on est saisi.

La délégation de mon pays forme l'espoir que les États membres de la Conférence du désarmement arriveront à s'accorder sur un programme de travail durant la session de la Conférence de 2014, afin que nous puissions passer à l'étape suivante et réaliser les objectifs souhaités en matière de désarmement, en particulier le désarmement nucléaire – ce qui est dans l'intérêt de la cause de la paix et de la sécurité internationales – en tirant parti de la dynamique et des succès enregistrés au niveau international.

De nombreux pays partagent la position de l'Iraq quant à la nécessité de continuer de faire figurer la question du désarmement nucléaire au premier rang des priorités de la Conférence, conformément au statut particulier qui lui est accordé dans le document final (résolution S/10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, et aux conclusions auxquelles est parvenue la Cour internationale de Justice dans son arrêt rendu en 1996, qui confirme que l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires est une violation des dispositions du droit international relatives au conflit armé. Je saisis cette occasion pour faire part des efforts déployés par l'Iraq sur deux volets au cours de sa présidence de la Conférence du désarmement

à sa session de 2013 en vue de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve et de lui permettre de reprendre ses travaux techniques de fond, conformément à son mandat et sur la base du règlement intérieur de la Conférence.

Ces efforts ont abouti aux résultats suivants. Premièrement, présentation d'un programme de travail global et équilibré reflétant les préoccupations des États membres (document CD/1955 du 13 août 2013). Mais la Conférence n'a pas pu adopter le programme de travail pour des raisons bien connues. Deuxièmement, adoption le 16 août 2013 par la Conférence de la décision contenue dans le document CD/1956/Rev.1 portant création d'un groupe de travail informel chargé de présenter un programme de travail à la Conférence.

Enfin, nous comptons que la session de la Conférence du désarmement de 2014 adoptera un programme de travail qui lui permettra de s'acquitter de la mission pour laquelle elle a été créée, et qu'il sera fait preuve de la volonté politique nécessaire pour ce faire.

M. Červenka (République tchèque) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, ma délégation est heureuse de participer au débat sur le mécanisme de désarmement et s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne au nom de ses États membres (voir A/C.1/68/PV.14).

La République tchèque est un fervent partisan de la diplomatie multilatérale et d'un multilatéralisme efficace. En vue d'atteindre nos objectifs et de relever les défis rencontrés dans le domaine de la sécurité internationale, en particulier du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, nous devons disposer d'un mécanisme de désarmement qui fonctionne bien et qui soit pleinement opérationnel. Tous ces organes délibérants de prise de décision et de négociation – la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, ainsi que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement – sont des composantes essentielles qui jouent des rôles importants dans l'ensemble du mécanisme.

Nous considérons que l'universalité des normes juridiques est un principe fondamental du multilatéralisme. Malheureusement, le mécanisme dont nous disposons – la Conférence du désarmement – conserve une composition limitée alors même qu'il est chargé de négocier des actes juridiques universels.

La République tchèque est frustrée par l'impasse qui paralyse la Conférence depuis 10 ans et par l'incapacité persistante de cette dernière à ouvrir des négociations sur le désarmement. Nous sommes encore plus déçus par l'insuffisance du temps et des efforts consacrés à la question d'élargir la composition de la Conférence. Nous partageons pleinement l'analyse de la présidence irlandaise s'agissant des défis et des orientations futures de la Conférence, et nous pensons que les prochaines présidences développeront davantage ce document officiel.

Le règlement intérieur doit être intégralement respecté. Nous estimons que l'article 2, qui prévoit que « [l]a composition de la Conférence sera réexaminée à intervalles réguliers », doit être respecté au même titre que les autres articles. À cet effet, nous appelons de nouveau à nommer un coordonnateur spécial qui pourrait donner le coup d'envoi du débat nécessaire sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Pour la seule instance multilatérale de négociation qu'est la Conférence, il est tout aussi utile de gagner en ouverture et en dynamisme que de renforcer sa légitimité et sa réputation dans le dispositif international.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.14).

Ces dernières années, les débats autour du mécanisme de désarmement ont été centrés sur les mythes suivants : la Conférence du désarmement n'a pas réussi à produire un seul traité depuis quatre ans; sur les quatre questions principales à l'ordre du jour de la Conférence, une seule a réuni le consensus; enfin, les méthodes de travail et le règlement intérieur de la Conférence sont périmés et doivent être modifiés.

Les faits nous présentent toutefois un tableau différent. Premièrement, s'agissant des négociations, la Conférence est dans l'impasse depuis la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en 1996. Deuxièmement, le blocage concernant le désarmement nucléaire – véritable raison d'être de la Conférence – existe depuis plus de 30 ans. Troisièmement, il n'existe aucune hiérarchie ni ordre d'urgence, s'agissant de les négocier, entre les questions, quelles qu'elles soient, à l'ordre du jour de la Conférence. Quatrièmement, l'absence de consensus ne se limite pas à une seule question. Aucune des quatre questions au cœur de l'ordre du jour de la Conférence n'a réuni le

consensus. L'absence de consensus sur ces questions ne saurait être attribuée à la position défendue par un État. Cinquièmement, le règlement intérieur de la Conférence ne peut être blâmé pour la performance terne de cette dernière. Après tout, c'est régie par les mêmes règles et méthodes que la Conférence du désarmement a produit des traités et conventions historiques, comme la Convention sur les armes chimiques ou le TICE.

Les difficultés auxquelles sont confrontés l'ordre du jour et le mécanisme international du désarmement ne touchent pas exclusivement la Conférence. Examinons la situation qui règne à la Première Commission. Ces 10 dernières années, plusieurs mesures ont été prises pour rationaliser et améliorer ses méthodes de travail. Les principaux objectifs de ces efforts étaient non seulement de renforcer l'efficacité et l'efficacité de la Commission, mais également d'obtenir des résultats. Nous suivons depuis maintenant plus de 10 ans un programme de travail plus dépouillé, avec des résolutions biennales voire triennales, des débats thématiques plus structurés, des rapports groupés, et un choix fait à l'avance des présidents de la Commission et du Bureau.

Pourtant, malgré toutes ces mesures visant une plus grande efficacité, l'efficacité, l'autorité et les résultats de la Première Commission continuent de faire problème. Cela semble indiquer que l'ordre du jour et le mécanisme du désarmement, pour ce qui concerne la Première Commission, sont tout autant dans l'impasse qu'à la Conférence du désarmement. Plus important encore, les changements dans les méthodes de travail n'ont pas non plus donné de résultats sur le fond, c'est-à-dire que la priorité accordée au désarmement nucléaire n'a pas bénéficié d'un quelconque élan.

De la même manière, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi à s'entendre sur un quelconque document depuis plus de 15 ans. Les divergences de vues et de priorités entre les États Membres sont tellement profondes qu'il est arrivé que la Commission ne puisse même pas convenir de la formulation du point de son ordre du jour relatif au désarmement nucléaire. La Commission du désarmement a elle aussi tenté d'améliorer ses méthodes de travail. Certes, il est toujours possible de faire mieux, mais la vraie question selon nous est de savoir faire face à la dynamique politique et aux faits nouveaux en dehors des salles de conférence de l'ONU.

Il est donc évident que d'autres pans du dispositif de désarmement sont confrontés au même type de

difficultés. En revanche, il est moins évident de comprendre pourquoi nous nous focalisons sur l'inaction de la seule Conférence du désarmement.

Certains États appellent régulièrement, pour tenter de sortir de l'impasse, à modifier le règlement intérieur de la Conférence. Quelques délégations importantes ont même demandé que soit redéfini le principe du consensus au sein de la Conférence. Même si nous ne pensons pas que le règlement intérieur soit l'obstacle, nous sommes prêts à œuvrer avec les autres membres de la Conférence du désarmement pour étudier les projets concrets de révision.

Cela étant, nous tenons à réaffirmer notre position, à savoir que les problèmes que connaissent la Conférence et les autres pans du mécanisme de désarmement ne sont pas de nature organisationnelle ou procédurière, mais sont liés au climat politique externe qui influe sur ces instances. Nous savons tous que la Conférence n'opère pas en vase clos et qu'elle ressent les développements qui se produisent à l'extérieur de son enceinte.

Pour avancer à la Conférence, il est indispensable de tenir compte des préoccupations sécuritaires de tous les États. C'est la seule manière de débloquer la Conférence. Aucun traité n'a jamais été – et ne sera jamais – accepté unanimement par les États parties aux négociations à moins que leurs inquiétudes légitimes en matière de sécurité ne soient apaisées. Dans un tel contexte, le Pakistan s'associe à la déclaration conjointe faite par la Russie au nom des États qui ont fait part de leur intérêt à appuyer la Conférence du désarmement.

Certains efforts ont été faits pour envisager d'autres options que la Conférence. De notre point de vue, ces tentatives, procédant peut-être de bonnes intentions, sont contraires à la position internationalement reconnue, adoptée par consensus, selon laquelle la Conférence du désarmement est la seule enceinte multilatérale de négociation pour le désarmement.

Le Pakistan ne participera à aucun effort qui sape, directement ou indirectement, l'autorité de la Conférence en tant que seule instance de négociation pour le désarmement. Il serait impossible d'élaborer des éléments ou de rédiger les clauses d'un traité dans une instance à composition limitée en dehors de la Conférence, avant de tenter de les renvoyer à la Conférence pour validation ou adoption. Il est très peu probable que les membres de la Conférence, notamment ceux qui ne participent pas à l'option extérieure,

accepteraient de telles conclusions ou apports. En outre, modifier l'instance ou le format n'éliminera pas les obstructions fondamentales. Pire encore, la tentation serait forte de rechercher des options en dehors de la Conférence pour certaines des questions, si ce n'est toutes, à l'ordre du jour de la Conférence. En conséquence, une telle démarche reviendrait, si ce n'est déjà fait, à ouvrir une boîte de Pandore pour la Conférence, voire pour l'ensemble du mécanisme de désarmement de l'ONU.

Nous tenons à réaffirmer que la Conférence n'est pas une instance destinée à négocier sur un seul point de l'ordre du jour, comme certains le prétendent. Il y a quatre questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, et il faut trouver le moyen d'avancer sur l'une ou plusieurs de ces questions sans entrer en conflit avec les intérêts d'un État Membre en matière de sécurité. Selon nous, un instrument portant sur les garanties de sécurité négatives est absolument prêt à faire l'objet de négociations, puisqu'il ne saperait pas les intérêts de sécurité des États dotés de l'arme nucléaire.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots sur l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et sur les faits récents concernant la composition de divers groupes d'experts gouvernementaux en matière de désarmement. Le Pakistan apprécie beaucoup la contribution qu'apporte l'UNIDIR, grâce à son travail de recherche, dans le domaine du désarmement. Nous pensons nous aussi que les propositions tendant à regrouper les entités de recherche et de formation à l'examen doivent préserver l'indépendance et l'autonomie de l'Institut. Parallèlement, nous encourageons l'UNIDIR et son Conseil d'administration à inclure dans les projets de l'Institut les chercheurs et institutions de recherche sur le désarmement provenant de pays en développement.

Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Kim Won-soo, d'avoir tenu de larges consultations avec les États Membres en vue d'examiner les moyens de renforcer la convergence et la cohérence des efforts déployés par les entités des Nations Unies. Le Pakistan est favorable aux objectifs d'assurer plus d'efficacité, de faire des économies et de travailler de façon plus rationnelle. Cependant, il nous faut plus de détails et de précisions sur les modalités de la proposition faite par M. Kim Won-soo concernant l'UNIDIR.

Le Pakistan partage les préoccupations exprimées hier par le Mouvement des pays non alignés quant au

nombre réduit de représentants des pays en développement au sein des groupes d'experts gouvernementaux dans le domaine du désarmement. Nous appelons à une représentation équitable des pays en développement dans ces groupes d'experts gouvernementaux. Dans le contexte du processus de mise en place de ces groupes d'experts gouvernementaux, il est également essentiel de respecter les valeurs fondamentales de transparence à laquelle aspire le système des Nations Unies et le principe de larges consultations avec les États Membres. Les rapports et les recommandations formulés par un petit nombre de pays par l'entremise de ces groupes ne pourront être considérés comme légitimes et être appuyés par l'ensemble des États Membres que si l'on donne aux pays en développement la possibilité de participer aux travaux de ces groupes.

M. Yoo Yeon-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : La Conférence du désarmement, empêtrée dans une impasse et des disputes depuis l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 1996, n'a pas pu s'engager dans des débats de fond et encore moins entamer des négociations sur des instruments de désarmement.

Les raisons de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de la Conférence du désarmement sont sans doute multiples et complexes et les solutions à ces problèmes ne seront pas simples. Cette impasse de longue date a souvent été attribuée à des préoccupations régionales en matière de sécurité, au sujet desquelles il est en général plus difficile de faire des compromis par rapport à d'autres questions. En outre, de nombreux pays estiment que c'est la règle du consensus appliquée par la Conférence du désarmement qui est à l'origine de l'impasse actuelle.

Néanmoins, nous avons récemment vu plusieurs signes encourageants. En particulier, ma délégation se félicite de la création d'un groupe de travail informel chargé d'examiner les moyens d'élaborer un programme de travail pendant la période d'intersessions allant jusqu'à la session de 2014 de la Conférence du désarmement. Suite au sentiment de crise partagé, il a été même envisagé d'élaborer ce que l'on a appelé un programme de travail simplifié et de procéder à un examen conceptuel du programme de travail habituel de la Conférence du désarmement. Ma délégation estime que ces efforts reflètent non seulement le fait que les États Membres prennent très au sérieux cette impasse de longue date, mais également leur ferme engagement de revitaliser la Conférence du désarmement. Je

voudrais saisir cette occasion pour souligner que la souplesse politique des États Membres en ce qui concerne les procédures opérationnelles et le démarrage des négociations sont de la plus haute importance, voire cruciales, si nous voulons que ces sessions aboutissent à des résultats concrets.

En tant que seul organe multilatéral de négociation au monde dans le domaine du désarmement, la Conférence du désarmement a joué un rôle important. En effet, la Conférence du désarmement et ses prédécesseurs ont bon nombre de réalisations positives à leur actif sous forme d'accords historiques tels que la Convention sur les armes chimiques (CIAC), la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes inhumaines et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Ces trois conventions continuent d'être perfectionnées afin de refléter les nouveaux défis et menaces en constante évolution et, ainsi, contribuent considérablement à la paix et à la sécurité mondiales.

Il convient notamment de rappeler que le Gouvernement syrien a récemment adhéré à la CIAC en tant que cent-quatre-vingt-dixième État partie, ce qui fait que la CAC est sur le point d'acquiescer un caractère universel. Même si le TICE n'est pas encore entré en vigueur, nous faisons des progrès, lentement mais sûrement. Ces faits nouveaux et ces réalisations nous rappellent la raison d'être de la Conférence du désarmement en sa qualité d'organe de négociation et le rôle qu'elle continue de jouer pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Enfin, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, autre composante du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, doit également se montrer à la hauteur des attentes élevées placées en elle, et ce, de toute urgence. En particulier, vu que la session de clôture de notre cycle de travail triennal est prévue pour l'année prochaine, la Commission devrait jouer un rôle central afin de se montrer à la hauteur de son titre d'organe délibérant spécialisé chargé de présenter des recommandations à l'Assemblée générale.

Pour terminer, je tiens à réitérer le ferme engagement du Gouvernement de la République de Corée en faveur de la revitalisation du mécanisme pour le désarmement. La République de Corée continuera à participer aux efforts concertés menés à cette fin, activement et de manière constructive.

M. Kellerman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés relativement au mécanisme pour le désarmement (A/C.1/68/PV.14).

Depuis notre dernière séance sur cette question, des avancées ont été faites dans le domaine du désarmement suite à l'adoption par l'Assemblée générale du Traité sur le commerce des armes. Malheureusement, à l'exception de cette réalisation, le mécanisme pour le désarmement mis en place lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, demeure paralysé. Ma délégation est particulièrement préoccupée par l'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. L'impasse prolongée dans laquelle se trouve cette instance de négociation non seulement porte atteinte à sa crédibilité en tant que seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement dans le monde, mais soulève également des questions quant à sa pertinence. Il faut impérativement revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement pour qu'elle puisse à nouveau s'acquitter de son mandat en reprenant des travaux de fond. Dans le cadre de ce processus, nous avons fait preuve de la plus grande souplesse et appuyé des propositions qui restent bien en deçà de ce que nous pensons être des solutions optimales. Nous avons agi ainsi en espérant que ces délibérations pouvaient éventuellement ouvrir la voie à de véritables négociations.

Nous félicitons tous les Présidents de la Conférence du désarmement au cours de la session de 2013 de leurs efforts respectifs pour élaborer un programme de travail. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de la Conférence de ses propositions innovantes visant à revitaliser la Conférence du désarmement afin d'inverser la tendance actuelle. En particulier, nous saluons la création du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail conformément à la décision CD/1956/Rev.1. Nous sommes bien conscients du fait que certains ont peut-être appuyé la proposition de créer ce groupe de travail informel afin de donner l'illusion que la Conférence du désarmement était tant soit peu active. L'Afrique du Sud, quant à elle, a appuyé cette proposition parce qu'elle souhaite explorer toutes les voies permettant d'élaborer un programme de travail robuste sur le fond et dont la mise en œuvre marquerait des progrès. Nous continuerons à agir ainsi au cours de l'année à venir.

Avec chaque année qui passe, il devient évident que la grande majorité des États Membres de l'ONU sont exaspérés par l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire. Cette semaine, l'Afrique du Sud s'est jointe à plus de 120 pays qui ont souscrit à la déclaration conjointe faite par le représentant de la Nouvelle-Zélande à la Commission sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. Les États Membres de l'ONU ont participé activement aux travaux du groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, et l'Assemblée générale a tenu récemment une Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui a été couronnée de succès.

Les résultats positifs auxquels ont abouti la Réunion de haut niveau et le groupe de travail à composition non limitée sont la preuve de ce qu'il est possible de réaliser. Ces initiatives ont été une occasion de dépasser les désaccords qui caractérisent parfois d'autres instances et de se concentrer plutôt sur un examen plus complet des éléments qui nous permettraient de concrétiser et de maintenir notre engagement commun en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Loin d'être une distraction, ces initiatives visaient à renforcer les travaux des instances multilatérales, conformément au mandat délivré octroyé par l'Assemblée générale.

Les négociations sont essentielles si nous voulons renforcer l'état de droit international, ce qui est d'une importance clef pour la promotion de la paix et de la sécurité, de sorte que tous les pays – développés et en développement – soient soumis aux mêmes règles. Ces négociations sont vitales si nous voulons réaliser en matière de désarmement nucléaire les progrès nécessaires que souhaite la communauté internationale.

En 2011, l'Afrique du Sud, en collaboration avec les Pays-Bas et la Suisse, a présenté une résolution sur la revitalisation du mécanisme de désarmement multilatéral. Dans cette résolution 66/66 adoptée par consensus, il était décidé d'explorer, d'examiner et de consolider les options, propositions et éléments divers en vue de revitaliser le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, y compris la Conférence du désarmement. C'est pourquoi nous nous félicitons des diverses initiatives lancées au cours de l'année écoulée. D'autres activités étant prévues pour 2014, l'Afrique du Sud reste optimiste et pense que des solutions pourront être trouvées et que la gouvernance multilatérale et l'état de droit international dans le domaine du désarmement

pourront être renforcés. L'Afrique du Sud restera engagée de manière active et constructive au sein de la Conférence du désarmement et d'autres instances multilatérales de désarmement en vue de rechercher des solutions.

En conclusion, ma délégation tient également à reconnaître le rôle important et la contribution de la société civile dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous espérons que la poursuite de l'interaction entre les gouvernements, les membres de la société civile et les milieux universitaires pourra être renforcée afin que nous puissions tous profiter de la diversité des points de vue et des idées présentés par différents groupes.

M. Luque (Équateur) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, l'Équateur souscrit aux déclarations faites par les représentants du Suriname au nom de l'Union des Nations de l'Amérique du Sud et de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.14).

L'Équateur partage les préoccupations des autres États face à la situation où se trouve actuellement la Conférence du désarmement. Toutefois, cette situation pose un dilemme – soit nous continuons à prendre des initiatives improvisées qui ne feraient qu'ajouter incertitude et méfiance au processus, soit nous essayons de régler le problème une fois pour toutes. Les propositions qui sont parfois présentées sous la forme de projets de résolution ou autres mécanismes, et qui, de manière latente ou patente, cherchent à transférer les thèmes relevant de la Conférence du désarmement à d'autres forums, échouent parce qu'elles sont fondées sur une hypothèse qui ne bénéficie pas d'un consensus parce qu'elle est incomplète, partielle et ne donne aucune assurance quant à l'objectif d'un désarmement général et complet.

Pour l'Équateur, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est aussi pertinent qu'une convention sur les armes nucléaires, les garanties de sécurité négatives, ou l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Néanmoins, à ce jour, l'Équateur, comme le reste de la communauté internationale, n'a pu constater ni l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant par lequel les États dotés d'armes nucléaires garantissent qu'ils s'abstiendront d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires jusqu'à l'élimination totale de ces armes, ni des progrès significatifs sur l'une des autres questions mentionnées précédemment.

Il est clair que l'impasse que connaît la Conférence du désarmement est due à la volonté insuffisante d'accorder à tous ses éléments l'importance requise, sans les subordonner ou les marginaliser. En conséquence, ma délégation se félicite de la création par consensus, au sein de la Conférence du désarmement, d'un groupe de travail informel co-présidé par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Luis Gallegos Chiriboga, qui a comme objectif d'élaborer un programme de travail solide et progressif.

La solution ne consiste pas simplement à changer les règles de procédure ou les méthodes de travail de la Conférence, car, étant donné le manque de volonté politique authentique de tous les acteurs, ces situations risquent de se reproduire. La solution consiste à concilier les positions au sein de la Conférence du désarmement afin de s'assurer que les préoccupations de tous les États soient prises en compte dans le cadre de négociations transparentes qui permettraient de répondre à toutes les questions en suspens dans le respect, en toute bonne foi, du principe de consensus qui sous-tend le travail de la Conférence.

Enfin, il existe en espagnol un adage juridique bien connu qui dit : « les choses se défont comme elles se font ». Il importe à cet égard de rappeler que c'est la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui a conçu et approuvé le mécanisme actuellement en place. C'est pourquoi j'ai été quelque peu surpris hier d'entendre un représentant faire référence à la « quatrième session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies consacrée au désarmement », comme s'il s'agissait d'une proposition de « nouvelle conférence » qui marginaliserait le mécanisme de désarmement actuel.

Mon pays, avec la majorité des Membres des Nations Unies, estime qu'il est logique, cohérent et nécessaire de tenir une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin que tous les organismes qui composent le mécanisme de désarmement puissent être examinés dans leur ensemble, et que des mesures correctives puissent être adoptées. C'est la bonne façon de combler les lacunes – réelles ou apparentes – du mécanisme de désarmement actuel. C'est pourquoi les propositions qui ignorent la réalité d'un mécanisme que nous avons tous adopté par le biais de l'Assemblée générale ne sont pas appropriées.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend

la parole au cours de cette session de la Première Commission, qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et de vous souhaiter plein succès à la direction de cet organe. Je vous assure du soutien de ma délégation au cours de votre présidence.

La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.14). Je tiens cependant à ajouter quelques observations à titre national.

La Conférence du désarmement est depuis longtemps appréciée et reconnue comme un moyen multilatéral de renforcer la sécurité internationale. Nous continuons de considérer la Conférence du désarmement comme le seul forum multilatéral de négociations pour les questions de désarmement. Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement reste toujours la meilleure instance susceptible de produire des instruments mondiaux et viables. C'est pourquoi l'impasse continue où se trouve cet organe est inacceptable et insoutenable.

Il est assez étonnant que, alors que la sécurité internationale est compromise et la communauté internationale est confrontée à la menace posée par les essais nucléaires réalisés par la République populaire démocratique de Corée et par l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, la Conférence du désarmement se demande si elle doit engager des négociations sur des questions urgentes liées au désarmement et à la non-prolifération.

Nous regrettons que, malgré des efforts accrus et concertés, la Conférence du désarmement n'a pas, encore une fois cette année, été en mesure de répondre à son obligation d'établir un programme de travail, et donc de répondre aux nombreuses demandes de la communauté internationale. Nous sommes déçus que les intérêts individuels priment sur les intérêts collectifs de sécurité, empêchant ainsi la communauté internationale d'avancer sur les questions susceptibles de renforcer la sécurité pour tous.

L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence et le fait qu'on n'arrive pas à renforcer les normes en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires ni à les faire évoluer mettent en péril la sécurité mondiale, et en particulier le désarmement. Un mécanisme qui n'est pas en mesure d'assurer un climat de sécurité et de le renforcer risque de modifier la donne. Nous devons éviter une telle érosion.

L'élargissement de la panoplie d'instruments de non-prolifération et de désarmement dont dispose la communauté internationale est essentiel pour consolider le dispositif international de sécurité. Nous devons relever les défis actuels en matière de sécurité de manière efficace et responsable. À cet égard, il faut revitaliser de toute urgence le rôle de la Conférence du désarmement. Nous devons faire montre d'une plus grande flexibilité et d'une plus grande volonté politique, pour instaurer ainsi un climat de confiance qui nous permette de rapprocher nos vues.

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions, créant respectivement un groupe de travail à composition non limitée, qui s'est réuni cette année pour élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, et un groupe d'experts gouvernementaux qui débutera ses travaux l'an prochain sur les recommandations relatives aux aspects potentiels d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Mon pays a appuyé ces deux résolutions dans le but de créer une dynamique permettant de donner un nouvel élan aux mécanismes de désarmement existants, et d'aider la Conférence du désarmement à entamer ses travaux de fond sur ces questions.

La Slovaquie a salué la décision de la Conférence du désarmement de créer un groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. Ma délégation se félicite des premières discussions qui ont eu lieu au cours des réunions du groupe à la fin de la session de cette année de la Conférence du désarmement. Nous encourageons la reprise des travaux du groupe à la session de 2014 afin de produire des résultats à brève échéance. Nous estimons que le programme de travail doit aboutir à des négociations sur des questions convenues.

Toutes les questions inscrites à notre ordre du jour méritent d'être examinées avec attention. L'on peut parfois se demander si telle ou telle question est prête pour la négociation, mais nous ne pourrions le savoir que si nous la traitons. Ce n'est qu'en entamant l'examen des questions que nous pouvons savoir jusqu'où nous pouvons aller, et c'est pourquoi nous devons nous atteler dès que possible à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Nous sommes d'avis que l'ouverture de

négociations sur un sujet ne signifie pas pour autant qu'il faille négliger les autres.

La Slovaquie demeure favorable à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui ferait partie du système d'un monde sans armes nucléaires. Nous estimons qu'un tel traité aurait sa place dans un cadre global d'instruments se renforçant mutuellement. Nous pensons même que ce traité serait indispensable et constituerait la prochaine étape logique vers la réalisation de notre objectif final d'un monde sans armes nucléaires.

Ma délégation sait que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a décidé que la Conférence du désarmement mènerait ses travaux selon la règle du consensus. Nous comprenons que cette règle a été établie afin de faire en sorte qu'une décision prise à la Conférence reflète de manière adéquate les intérêts des États Membres en matière de sécurité. Il est bien évident que c'est pendant les négociations que ces intérêts sont les mieux défendus. À cet égard, nous pensons qu'une issue consensuelle des négociations peut créer un mécanisme suffisamment fort pour défendre ces intérêts en matière de sécurité. Dans l'intérêt de la Conférence du désarmement, l'application de cette règle doit être revue. La règle du consensus n'est pas censée être utilisée pour créer des obstacles procéduraux.

Nous pensons aussi qu'il est possible de faire en sorte que le système des six présidents joue un rôle plus actif. Une coopération accrue entre les six présidents offre une perspective plus longue, qui se poursuit au-delà d'une présidence unique. Nous pensons que cette démarche peut créer une nouvelle dynamique au sein de la Conférence du désarmement. Ma délégation accorde également une attention particulière aux souhaits et aux intérêts exprimés par de nombreux pays quant à la composition de la Conférence du désarmement. Nous sommes d'avis que cette question mérite d'être examinée de façon appropriée. À cet égard, la Slovaquie se félicite de l'appui accru apporté à la nomination d'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour son action, et notamment pour ses très précieuses contributions aux débats de la Conférence du désarmement sur divers sujets. Nous

apprécions ses contributions, et espérons que cette coopération se poursuivra à l'avenir. L'UNIDIR joue un rôle très utile en tant qu'institut de recherche et organisme autonome, statut qui lui permet de fournir d'importants services en effectuant des analyses indépendantes. Nous savons qu'aucune objection n'a été soulevée par les États Membres concernant le travail de l'UNIDIR et l'accomplissement de son mandat. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de réparer ce qui n'est pas cassé. L'Institut a été créé par une décision de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il semblerait qu'une décision similaire serait nécessaire pour modifier le statut de l'UNIDIR. Or, nous souhaitons que son statut actuel puisse être conservé à l'avenir.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration qui a été prononcée dans ce groupe au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/C.1/68/PV.14).

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, a mis en place le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et a tissé des liens entre l'Assemblée générale, par le truchement de la Première Commission, la Commission du désarmement de l'ONU et la Conférence du désarmement. Nous pensons fermement que ces trois instances nécessitent une revitalisation urgente pour que le mécanisme de désarmement soit pleinement efficace et adapté aux défis du XXI^e siècle.

La Commission du désarmement manque d'objectif précis, n'ayant que deux points à son ordre du jour : les armes nucléaires et les armes classiques. Elle ne s'occupe pas du suivi de projets de résolution adoptés à la Première Commission, ni des nouvelles menaces à la paix et la sécurité internationales. Ce qui signifie qu'à son tour, la Première Commission consacre trop de temps à mettre aux voix des projets de résolution qui sont souvent dépassés et de moins en moins pertinents. Certains n'ont pas évolué depuis 30 ans.

Malheureusement, la Conférence du désarmement n'a pas réussi à convenir d'un programme de travail depuis 1996. La patience de la communauté internationale s'érode. Or, malgré toutes les frustrations que suscite la Conférence du désarmement, il est pourtant difficile d'imaginer une autre instance qui soit en mesure de mieux accomplir ce travail. Les armes nucléaires sont intimement liées au sentiment de sécurité de nombreux États, qu'ils possèdent ou non des armes nucléaires. L'instance chargée de négocier des

mesures pour faire avancer le désarmement mondial doit donc être multilatérale et prendre des décisions par consensus.

Cela ne veut pas dire que d'autres instances ne peuvent pas faire des contributions positives pour venir en complément des travaux de la Conférence du désarmement et appuyer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous espérons que le groupe d'experts gouvernementaux sur le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles apportera une contribution significative à cette fin, mais c'est la Conférence du désarmement qui demeure au cœur de notre démarche multilatérale s'agissant de ces questions, et nous devons faire tout notre possible pour qu'elle retrouve son utilité.

C'est pourquoi le Royaume-Uni a appuyé la création d'un groupe de travail informel chargé d'examiner les éléments nécessaires à l'élaboration d'un programme de travail consensuel. C'est aussi pourquoi nous sommes favorables à une revitalisation des méthodes de travail de la Conférence du désarmement et à un élargissement de sa composition. Nous appelons de nouveau tous les membres de la Conférence du désarmement à dialoguer de manière constructive au sein des divers groupes régionaux et autres. Nous devons réaliser des efforts concertés pour pouvoir bien appréhender les questions clefs, et notamment avancer vers la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles qui soit vérifiable et internationalement acceptable, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient.

Le mécanisme a été envisagé comme un processus conjoint composé de trois organes distincts mais mutuellement complémentaires traitant des questions de désarmement et des questions connexes liées à la sécurité internationale. Au fil des ans, cependant, ces liens se sont au mieux distendus, et au pire rompus. Toute tentative sérieuse visant à revitaliser le mécanisme de désarmement doit commencer par rétablir les liens et la complémentarité entre ses organes constitutifs.

À la Première Commission, le travail se poursuivra comme d'habitude. Elle négociera et se prononcera sur les projets de résolution, et examinera les travaux de la Conférence du désarmement au moyen de son rapport, ainsi que ceux de la Commission du désarmement. De cette façon, après un certain temps, les projets de résolution deviendraient plus pertinents et plus ciblés, car ils formeraient alors l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement peut jouer un rôle important dans le rétablissement des liens au sein du mécanisme pour le désarmement, et dans sa revitalisation. Elle pourrait consacrer du temps, à sa première session, à l'examen des projets de résolution adoptés par la Première Commission. La Conférence peut servir d'instance de d'examen quant au fond des projets de résolution afin de trouver un terrain d'entente et une raison de faire avancer les négociations.

Nous ne devons pas perdre de vue que c'est dans le cadre du mécanisme de désarmement créé par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et du TNP que nous nous sommes engagés à poursuivre des négociations multilatérales sur les mesures propices à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Le mécanisme de désarmement doit fonctionner.

M. Ko Ko Shein (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.14).

Nous sommes d'avis que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies jouent un rôle important dans l'élaboration d'instruments internationaux juridiquement contraignants et dans la formulation de recommandations aux fins d'un monde exempt d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et de tous autres types d'armes classiques. Nos attentes et nos aspirations s'agissant des deux institutions demeurent illusoires étant donné qu'elles ne peuvent toujours pas produire de résultats concrets dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. La question est donc de savoir si la communauté internationale est satisfaite des résultats enregistrés jusque-là et si les pays vont faire preuve d'une ferme volonté politique s'agissant des questions de désarmement prioritaires pour la communauté internationale.

Selon nous, nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins s'agissant du renforcement de notre mécanisme de désarmement afin d'en faire un instrument international respectable et réalisable pour entamer des discussions sur les problèmes actuels et futurs. À cet égard, nous voudrions réaffirmer que tout en maintenant et renforçant la nature, le rôle et les buts du mécanisme, il est nécessaire de faciliter la réalisation rapide de résultats concrets.

Nous sommes déçus que la Conférence du désarmement ne soit toujours pas en mesure de convenir de son programme de travail. Toutefois, nous apprécions les efforts faits par les Présidents successifs de la Conférence pour sortir de l'impasse. Mais quoi qu'ils fassent, l'absence de volonté politique de certains États membres empêche la réalisation d'un consensus. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement signifie qu'il n'y avait pas de négociations concrètes sur les questions cruciales, comme le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et un traité interdisant la production de matières fissiles.

À cet égard, nous saluons la décision prise le 16 août de créer un groupe de travail informel avec pour mandat d'élaborer un programme de travail pour la Conférence du désarmement. Dans la même veine, nous voudrions réaffirmer l'importance et la validité de la Conférence du désarmement en tant que seule qu'unique instance multilatérale de négociations sur le désarmement, et réitérer la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail global et équilibré basé sur son ordre du jour et tenant compte, entre autres, des quatre questions essentielles, conformément au règlement intérieur.

Nous voudrions aussi réaffirmer et appuyer le mandat de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions. Ma délégation espère sincèrement que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies pourra formuler des recommandations à la session de 2014 en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, et prendre des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, à la fin de son cycle triennal d'examen de ces questions.

Il est naturel qu'en l'absence de progrès dans la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, les initiatives destinées à atteindre un résultat concret se tournent vers autre chose, comme un groupe de travail à composition non limitée, un groupe d'experts gouvernementaux, la Première Commission et l'Assemblée générale. Dans ce sens, l'initiative du

groupe d'experts gouvernementaux d'appuyer, avec l'implication active des États Membres de l'ONU, le Traité sur le commerce des armes est un jalon remarquable dans l'histoire du désarmement. Nous saluons aussi le rapport présenté par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

Nous ne devons pas ignorer le rôle de la Première Commission et de l'Assemblée générale quant il s'agit de prendre d'importantes décisions sur la base du principe majoritaire. À cet égard, nous tenons à rendre hommage aux délégations qui ont adopté différentes approches afin de trouver un terrain d'entente sur différentes questions.

Il y a toujours de la lumière au bout du tunnel. Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale trouvera les moyens de remédier, ensemble, aux échecs et aux faiblesses avec une même détermination et qu'elle fera preuve de dévouement pour atteindre nos objectifs communs. Nous avons des vues et des approches différentes sur diverses questions. Les avantages d'une approche basée sur le consensus et sur la règle du vote à la majorité sont innombrables et méritent qu'on s'y attarde. Il nous faut trouver un équilibre entre ces deux approches et les fusionner en une seule meilleure approche, pour le bien de l'humanité. Pour notre part, nous continuons d'œuvrer de concert avec la communauté internationale afin de trouver des solutions concrètes et de renforcer et promouvoir le rôle du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

M. Van der Kwast (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :
À la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, les Pays-Bas, avec la Suisse et l'Afrique du Sud, ont présenté un projet de résolution intitulé « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». Le projet de résolution a été adopté par consensus en tant que résolution 66/66. La résolution est venue en réponse aux préoccupations concernant l'absence de progrès dans les instances consacrées au désarmement, l'objectif étant de rallier tous les États Membres de l'ONU autour de la nécessité de revitaliser les travaux du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment la Conférence du désarmement, et de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

L'année dernière, prenant acte des discussions sur la revitalisation de la Conférence qui avaient eu lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement, et des différentes initiatives de la Première Commission liées directement ou indirectement aux travaux de la Conférence du désarmement, les auteurs de la résolution ont pris la décision d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette année, nous avons noté quelques faits nouveaux encourageants concernant la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement. Ceci reflète l'importance accrue que les Membres de l'ONU attachent à cette question. Cela est attesté par la poursuite et l'approfondissement des discussions sur la revitalisation de la Conférence du désarmement en 2013, mais aussi par les immenses efforts des Présidents de la Conférence du désarmement visant à parvenir à un accord sur un programme de travail.

Cela se reflète également dans les propositions faites par le Secrétaire général de la Conférence et les États membres, grâce auxquelles la Conférence a décidé d'établir un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail. Nous nous félicitons de cette décision, et sommes déterminés à œuvrer avec d'autres à la définition d'un programme de travail qui soit effectivement solide quant au fond et permette une mise en œuvre graduelle. Nous prenons également dûment note des autres propositions concernant les méthodes de travail et la composition de la Conférence. Nous exhortons les États membres de la Conférence du désarmement à redoubler d'efforts pour faire avancer le processus de revitalisation en 2014.

Nous jugeons en outre encourageant le fait qu'un certain nombre d'initiatives relatives au désarmement nucléaire soient allées de l'avant, ce qui donne un nouvel élan à l'instauration durable d'un monde sans armes nucléaires. À ce titre, nous estimons que ces initiatives ne peuvent que renforcer les travaux de la Conférence. Parmi elles, citons le Groupe d'experts gouvernementaux récemment établi pour élaborer des recommandations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires; le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire; les préoccupations croissantes dont font part les États s'agissant des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires; et,

enfin, la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire. Nous nourrissons l'espoir que nous pourrions faire fond sur les résultats positifs de ces initiatives de manière constructive, ouverte et qui ne crée pas de divisions.

En dépit de ces évolutions encourageantes, il est clair qu'il reste beaucoup à faire. Nous estimons qu'il est urgent d'intensifier les efforts pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et tout le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. La paralysie actuelle empêche depuis trop longtemps la Conférence de s'acquitter de sa tâche, en particulier de faire avancer le désarmement nucléaire, ce qui nuit à sa crédibilité; et nous espérons que les initiatives que je viens d'évoquer iront effectivement de l'avant l'an prochain.

En tant qu'auteurs de la résolution 66/66, avec la Suisse et l'Afrique du Sud, nous avons soigneusement étudié ces diverses évolutions. Nous avons pris la décision commune de ne pas présenter de projet de résolution de suivi à la session de cette année, mais de soumettre un projet de décision proposant d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous allons suivre avec attention les progrès accomplis sur la voie de la revitalisation de la Conférence du désarmement et de tout le mécanisme des Nations Unies en la matière. Nous continuerons d'encourager les progrès dans cette voie et nous nous tenons prêts à collaborer avec toutes les délégations pour faire le bilan de l'application de la résolution 66/66 l'an prochain.

Enfin, comme d'autres, nous demandons qu'une attention particulière soit accordée au statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). L'UNIDIR remplit un rôle à part dans le débat sur le désarmement. Il importe que nous reconnaissons ce rôle et que nous fassions en sorte qu'il soit maintenu. En conséquence, nous pensons que nous devrions préserver : premièrement, la structure de direction de l'UNIDIR; deuxièmement, l'autonomie de l'UNIDIR au sein du système des Nations Unies; et troisièmement, l'indépendance dont jouit l'UNIDIR dans ses activités de recherches et autres.

M. Ghalehnoee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.14).

La République islamique d'Iran attache une grande importance au multilatéralisme, principe fondamental des négociations en matière de désarmement. Les questions de désarmement sont délicates et multidimensionnelles. Elles sont aussi intimement liées aux intérêts supérieurs des États Membres en matière de sécurité nationale. En conséquence, des négociations non discriminatoires, transparentes, fondées sur le consensus et multilatérales au sein de l'ONU sont la seule manière de régler les questions relatives au désarmement.

La République islamique d'Iran souligne que le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement en place est d'une importance vitale et garde toute sa validité. À cet égard, nous sommes résolument convaincus que la Conférence du désarmement est et doit rester la seule instance multilatérale de négociation pour le désarmement. Nous réaffirmons également l'importance et la pertinence de la Commission de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, en tant que seul organe délibérant spécialisé.

S'appuyant sur leurs méthodes de travail et règlements intérieurs en vigueur, notamment la règle du consensus, la Conférence et la Commission ont formulé des instruments universels majeurs dans le passé. Cela ne prouve pas seulement la pertinence de leur mandat mais également l'efficacité et l'efficacé de leurs règlements intérieurs, en particulier de la règle du consensus. De ce fait, la principale difficulté pour le mécanisme de désarmement de l'ONU réside dans l'absence de volonté politique réelle de progresser affichée par certains États, en particulier sur la question du désarmement nucléaire. Ainsi, les principaux problèmes qui se posent pour ce qui est de la Conférence du désarmement sont l'application du deux poids, deux mesures, les politiques discriminatoires et la manière sélective d'aborder les quatre grandes questions.

Dans de telles conditions, modifier le règlement intérieur de la Conférence, multiplier les résolutions ou présenter des propositions irréalistes pour aborder des questions de désarmement hautement délicates n'est guère judicieux. Selon nous, il n'existe pas d'autre option que la Conférence du désarmement et sa règle du consensus. De la même manière, le rôle que peut jouer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ne saurait être remplacé par des initiatives artificielles. Plutôt que rejeter la faute de l'impasse qui règne actuellement sur la règle du consensus de la Commission et de

la Conférence, on ferait mieux d'en faire porter la responsabilité aux pays qui considèrent ces instances, notamment la Conférence du désarmement, comme des enceintes consacrées à une question unique.

Nous estimons que le mécanisme en vigueur pour le désarmement, en particulier la Conférence, doit être pleinement appuyé et renforcé. C'est là un objectif partagé et une responsabilité commune. À cet égard, nous insistons en particulier sur la nécessité d'améliorer le rôle de ce dispositif dans le domaine du désarmement nucléaire. C'est la première priorité de la communauté mondiale en matière de désarmement. En conséquence, nous pensons que la Conférence du désarmement doit s'attacher à faire avancer le programme relatif au désarmement nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires, devant conduire à un monde sans armes nucléaires. Dans un tel contexte, nous appelons avec force à ce que la Conférence lance rapidement les négociations sur une convention générale relative aux armes nucléaires, comme l'a proposé le Mouvement des pays non alignés à la toute première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11).

En 2013, la République islamique d'Iran a assumé la présidence de la Conférence du désarmement, du 27 mai au 23 juin. Dès le début de notre présidence, nous avons rappelé que surmonter la situation qui régnait au sein de la Conférence était une responsabilité commune. Nous avions pleinement conscience de la complexité du problème. Néanmoins, nous ne nous sommes épargné aucun effort pour autant. Nous avons procédé à des consultations intensives avec tous les groupes et membres à différents niveaux pour réunir le consensus sur un programme de travail équilibré et complet.

Notre proposition s'appuyait sur les efforts novateurs déployés par les précédents présidents de la Conférence pour tenter de simplifier et de rationaliser le programme de travail et de traiter sur un pied d'égalité toutes les grandes questions, du point de vue tant du mandat que des modalités. Aucune délégation ne s'est formellement opposée à la proposition soumise. Toutefois, certaines délégations s'étant montrées hésitantes à accepter notre projet de décision, nous avons décidé de ne pas la présenter officiellement, afin d'éviter un nouvel échec susceptible d'éroder la crédibilité de la Conférence.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement tous les membres de la Conférence du

désarmement qui ont appuyé notre initiative. En tant que membre actif, la République islamique d'Iran continuera de promouvoir un programme de travail équilibré et complet pour venir à bout de l'impasse actuelle à la Conférence.

Ma délégation appuie également la position du Mouvement des pays non alignés concernant la stricte application du principe de répartition géographique équitable pour ce qui est de la composition des groupes d'experts gouvernementaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous demandons instamment au Secrétaire général de prendre des mesures concrètes afin de garantir une composition plus équilibrée des futurs groupes d'experts gouvernementaux, notamment en augmentant le nombre de leurs membres.

Avant de conclure, je voudrais attirer l'attention sur le rôle important que joue le Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement s'agissant de former nos diplomates dans le domaine du désarmement. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une précieuse contribution à la promotion du professionnalisme au sein des instances de désarmement. Nous continuerons d'appuyer ce programme.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/68/L.33.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est une région hétérogène où coexistent divers niveaux de développement et idéologies. Cependant, en dépit des progrès réalisés au cours de ces dernières années, nous continuons tous d'être confrontés à des défis tels que la pauvreté, l'exclusion sociale, l'insécurité des citoyens et la violence armée, parmi tant d'autres. Ces défis sont communs à la plupart des pays de la région, même s'il faut préciser qu'ils se posent à des degrés différents.

Pour relever ces défis, outre la volonté politique, les gouvernements ont besoin d'outils techniques et de ressources financières. Or une grande partie de ces ressources financières se perd du fait des conséquences négatives de la violence armée qui sévit dans de nombreux pays de la région, en raison notamment du trafic d'armes. Une autre partie importante de ces ressources est affectée aux budgets de sécurité et de défense dans la région. Pour remédier à cette situation, nous devons conjuguer nos efforts en vue d'appliquer des mesures en faveur de la paix et du désarmement, ainsi

que des mesures visant à promouvoir le développement socioéconomique.

Pour cette raison, il y a 27 ans, l'Assemblée générale a chargé le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, d'apporter un appui substantiel aux initiatives et activités des États de la région en vue de l'application des mesures de paix et de désarmement et de la promotion du développement économique et social, grâce à une réaffectation judicieuse des ressources disponibles. Grâce à l'appui fourni par le Centre régional, les États de la région ont fait des progrès en matière de renforcement des capacités, de formation d'un personnel spécialisé et d'élaboration et d'application de normes dans les domaines liés au désarmement et à la sécurité.

Nous voudrions saisir cette occasion pour fournir à la Commission des informations sur les activités menées au cours de l'année écoulée par les États de la région en coopération avec le Centre régional en matière de paix, de désarmement et de développement. Nous voulons non seulement informer les membres des efforts conjoints consentis par la région et l'Organisation, mais également insister sur la nécessité de renforcer la coopération internationale en faveur de la paix et du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Au cours des 12 derniers mois, les activités du Centre régional ont surtout visé à aider les États de la région à faire face à l'une des menaces les plus graves auxquelles nous sommes confrontés – le commerce et l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre, des munitions et des explosifs – et à remédier aux incidences néfastes des armes légères et de petit calibre sur la sécurité publique et humaine. Le Centre régional a aidé les États à examiner leur législation nationale en matière d'armes à feu et à adopter des politiques publiques visant à lutter contre la prolifération des armes légères illicites, contribuant ainsi à atténuer la violence armée. Afin d'aider à la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux relatifs aux armes légères, le Centre a élaboré de nouveaux outils pour normaliser les pratiques de marquage dans les États andins, renforcer les capacités de traçage en Amérique centrale, créer des capacités de gestion des stocks d'armes dans les Caraïbes et fournir des orientations juridiques et politiques aux États d'Amérique du Sud.

Il importe de signaler l'aide apportée aux États de la région pour améliorer la gestion de la sécurité des stocks et détruire les surplus d'armes à feu et

de munitions. À ce titre, le Centre régional a mis au point 40 procédures opérationnelles en s'appuyant sur les normes internationales sur le contrôle des armes légères et sur les directives techniques internationales sur les munitions. Il a également organisé un atelier régional sur les bonnes pratiques et les normes internationales en matière de gestion et de destruction des stocks d'armes.

Au cours des 12 derniers mois, ces efforts ont permis la destruction, dans le respect des normes internationales, de plus de 41 000 armes et de 51 tonnes de munitions dans 13 États de la région. En outre, il convient de signaler que le cours de formation interinstitutions des agents de la sécurité sur la lutte contre le trafic des armes à feu, des munitions et des explosifs dispensé par le Centre régional a permis de former plus de 200 fonctionnaires du secteur de la sécurité publique du Belize, de la Colombie, de l'Équateur, d'El Salvador et du Honduras. De même, en 2012, le Centre a organisé un cours binational à la frontière entre l'Équateur et la Colombie, dans le but d'aider les fonctionnaires chargés de la sécurité à la frontière des deux pays à faire face aux problèmes liés au trafic d'armes à feu et à ses conséquences dans la zone frontalière.

Conscient de l'importance d'une réglementation efficace dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le Centre a aidé les États qui en ont fait la demande à adapter leur législation nationale aux instruments internationaux et régionaux auxquels ils sont parties. Dans ce contexte, plusieurs séminaires nationaux ont été organisés sur cette question en Amérique centrale.

Par conséquent, dans le projet de résolution A/C.1/68/L.33 que nous présentons aujourd'hui, nous attirons l'attention sur l'appui que le Centre peut apporter à la mise en œuvre de divers instruments, y compris le Traité sur le commerce des armes, à la demande des États. En outre, toujours en réponse aux demandes des États concernés, le Centre a effectué des études juridiques sur les législations des pays des Caraïbes, qui ont abouti à des recommandations sur la manière d'harmoniser ces législations nationales avec les instruments internationaux et régionaux en vigueur.

Le Centre a également contribué aux initiatives menées par la Communauté andine pour normaliser les pratiques de marquage. Il convient en outre de mettre en relief le rôle important qu'a joué le Centre régional en ce qui concerne la promotion des femmes en tant que forces du changement dans la lutte contre le trafic

d'armes légères et de petit calibre, en particulier dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères dans divers pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Toutes ces initiatives ont été réalisées avec des ressources financières limitées. Il importe donc de mettre en relief le haut degré de coopération dont ont bénéficié les activités du Centre régional de la part de certains États de la région; des Gouvernements des États-Unis, du Canada, de l'Allemagne, de la Finlande, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de la Suède; et d'organisations comme l'Organisation des États américains, dont les contributions financières ont été essentielles pour la réalisation de programmes et d'activités d'une grande importance.

Nous demandons instamment aux États de la région et aux autres États Membres de redoubler d'efforts au moyen de contributions volontaires pour que le Centre puisse élargir l'éventail de ses activités. Pour les États qui ont des investissements importants dans la région, ces efforts volontaires ne devraient pas être seulement considérés comme des efforts louables en faveur de la paix et du désarmement, mais également comme un moyen de contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité institutionnelle.

Recenser les domaines dans lesquels le Centre devrait améliorer son action est une tâche essentielle dont se sont bien acquittées les différentes administrations qui ont dirigé le Centre et en particulier le groupe qui est actuellement chargé de la planification et de l'exécution des activités du Centre régional, aussi bien à New York qu'à Lima. Nous tenons à les remercier tous tout particulièrement.

Sur la base de ce qui précède, ma délégation a de nouveau l'honneur de présenter à la Première Commission le projet de résolution intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes », publié sous la cote A/C.1/68/L.33, dans lequel l'Assemblée générale réaffirme son ferme attachement au rôle que le Centre joue dans la promotion des activités que mène l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional en vue de renforcer la paix, le désarmement, la stabilité, la sécurité et le développement. C'est pourquoi, nous sommes convaincus que, comme les années précédentes, nous pourrions compter sur l'appui précieux de toutes les délégations et que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal qui va présenter le projet de décision A/C.1/68/L.25.

M. Lamsal (Népal) (*parle en anglais*) : Ma délégation a l'honneur de présenter, au titre du point 100 c) de l'ordre du jour, un projet de décision intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique », publié sous la cote A/C.1/68/L.25. Les auteurs du projet de résolution sont l'Afghanistan, l'Australie, le Bangladesh, le Bhoutan, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Malaisie, la Micronésie, la Mongolie, le Myanmar, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, la République de Corée, Sri Lanka, la Thaïlande, le Timor-Leste, le Viet Nam et mon propre pays, le Népal. Ma délégation exprime sa sincère gratitude à tous les auteurs et aux délégations qui parrainent le texte.

Le Centre régional des Nations Unies travaille en coopération plus étroite avec les États Membres de la région Asie-Pacifique dans le domaine de la paix et du désarmement depuis sa délocalisation à Katmandou en 2008. Le Centre régional constitue un forum permanent commun d'évaluation des progrès accomplis en matière de désarmement et de non-prolifération, et d'examen de la voie à suivre à travers le partage des expériences et des meilleures pratiques, ainsi que par l'éducation et la sensibilisation. Alors que la poursuite du dialogue régional entre les États Membres de la région sur ces différents aspects joue un grand rôle dans la mise en place et le maintien d'un environnement propice au désarmement et à la non-prolifération, les activités du Centre doivent s'élargir et se consolider au vu des défis auxquels la région fait face.

En tant que pays hôte du Centre, le Népal s'est engagé à fournir tout le soutien possible pour en faire une entité régionale des Nations Unies efficace et de premier ordre traitant des questions du désarmement et de la non-prolifération en Asie et dans le Pacifique.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la gratitude du Népal aux États Membres pour leur soutien continu au Centre régional, y compris les contributions volontaires pour ses programmes et ses activités. Si nous encourageons les pays contributeurs traditionnels et les organisations à maintenir un soutien accru et diversifié aux différents aspects du travail du Centre, nous appelons également les autres États Membres à prêter leur précieux appui au Centre et à bénéficier de son travail dans les jours à venir.

Comme pour les projets de résolution similaires des années précédentes, le présent projet de résolution vise à assurer un rôle durable et efficace au Centre en tant qu'entité régionale des Nations Unies mieux à même de répondre aux besoins réels des États Membres de la région dans le domaine de la paix et du désarmement; il comprend également des mises à jour techniques basées sur le travail du Centre au cours de l'année écoulée. Ma délégation a bon espoir que la Commission adoptera le projet de résolution par consensus.

M. Vipul (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde attache une grande importance au mécanisme de désarmement des Nations Unies, créé sous sa forme actuelle par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I). La triade du mécanisme de désarmement – Première Commission, Commission du désarmement des Nations Unies et Conférence du désarmement – est le mécanisme par lequel la communauté internationale donne expression et cohérence à ses efforts dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Ces dernières années, le mécanisme de désarmement a fait face à plusieurs défis posés à son intégrité. Nous croyons nécessaire de renouveler notre engagement en faveur de ce mécanisme, tout en examinant les moyens d'améliorer son efficacité. L'Inde s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

conformément à la Charte, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central et une responsabilité de premier ordre dans le domaine du désarmement. La Première Commission est l'incarnation de la foi placée par la communauté internationale dans l'avantage que présentent une action collective et des approches multilatérales en matière de désarmement et de sécurité internationale. Elle fournit aux pays une diversité de perspectives et la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur le désarmement et la sécurité internationale et de présenter des résolutions sur les questions qu'ils estiment prioritaires. Nous sommes ouverts aux propositions de renforcer le travail de la Première Commission. Nous apprécions les observations de la Haute Représentante pour les affaires de désarmement sur certains de ces aspects dans les déclarations qu'elle a faites à la Commission ces deux dernières semaines.

La Commission du désarmement des Nations Unies est le seul forum universel qui prévoit un examen approfondi de questions propres au désarmement et qui peut améliorer la compréhension et le consensus sur

les questions inscrites à l'ordre du jour international du désarmement. La Commission a produit plusieurs ensembles importants de lignes directrices et de recommandations à l'intention de l'Assemblée générale par le passé. Cependant, dans son cycle actuel, la Commission a eu des difficultés à parvenir à un consensus, même sur ses points de l'ordre du jour en 2012.

Bien que l'Assemblée générale ait décidé que le désarmement nucléaire doit rester l'un des points de l'ordre du jour des réunions de la Commission, dans le cycle actuel, l'ordre du jour pertinent ne pourrait être convenu qu'après de longues délibérations. Nous croyons que si les États Membres manifestent leur engagement en faveur de la Commission du désarmement, tous les aspects du désarmement nucléaire pourront être examinés au sein de la Commission d'une manière inclusive. Nous espérons que la Commission du désarmement sera en mesure de parvenir à un résultat substantiel en 2014, dernière année du cycle actuel.

L'Inde a eu le privilège d'assumer la présidence de la Conférence du désarmement au cours de la première partie de sa session de 2013. En tant que président de la Conférence du désarmement, nous avons fait tous les efforts possibles pour lui permettre de commencer ses travaux de fond. Seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement continue à porter la lourde responsabilité de faire avancer l'ordre du jour international dans ce domaine. Nous croyons que la Conférence du désarmement continue à avoir le mandat, la composition, la crédibilité et les règles de procédure nécessaires pour s'acquitter de sa responsabilité. Depuis les décisions relatives à l'impact de la Conférence du désarmement sur la sécurité nationale, il est logique qu'elle mène ses travaux et adopte ses décisions par consensus. Nous croyons que les propositions qui remettent en question la viabilité ou la pertinence de la Conférence du désarmement ou même avancent des alternatives réalistes doivent être considérées avec la plus grande prudence.

L'Inde reste attachée aux efforts conformes aux règles de procédure de la Conférence du désarmement visant à aider cette dernière à parvenir à un consensus sur son programme de travail afin qu'elle puisse commencer ses travaux de fond au plus tôt. L'Inde ne s'est pas opposée à l'adoption de la décision CD/1956/Rev.I qui porte création d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail.

Cependant, il serait choquant que la Conférence du désarmement devienne une plate-forme de réexamen d'accords ayant fait depuis longtemps l'objet d'un consensus et de débats de procédure interminables qui éloigneraient la perspective d'ouvrir rapidement des négociations. Selon nous, le groupe de travail informel n'enlève rien à la responsabilité du Président de la Conférence du désarmement, en vertu des règles de procédure, d'établir le programme de travail de la Conférence et de le présenter à ladite Conférence pour examen et adoption.

Le Secrétariat, en particulier le Bureau des affaires de désarmement, a une responsabilité importante consistant à aider les États à poursuivre le programme de désarmement multilatéral. À notre avis, le Bureau des affaires de désarmement devrait être renforcé afin de faciliter le fonctionnement des organes conventionnels permanents relevant des Nations Unies, tels que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur certaines armes classiques. Il faut également assurer une plus grande cohérence entre le travail de désarmement à New York et à Genève, par exemple sur les armes légères et de petit calibre. Il est tout aussi important que l'intégrité du secrétariat de la Conférence à Genève soit maintenue.

La question de la composition des divers groupes d'experts gouvernementaux constitués par le Secrétaire général a été soulevée par plusieurs délégations cette année. L'Inde, une des grandes puissances spatiales, a été exclue du Groupe d'experts gouvernementaux sur la transparence et les mesures de confiance dans les activités spatiales, malgré des capacités et des intérêts essentiels dans ce domaine. L'Inde aurait enrichi les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux. Nous espérons que cette question recevra l'attention du Secrétariat.

Deux organes apparentés du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ont fait l'objet d'une attention considérable cette année, à savoir l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement. Tous deux sont nés de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et jouent un rôle à part entière dans l'élaboration du programme multilatéral de désarmement et dans l'exécution de la fonction importante et impartiale de recherche définie à la session extraordinaire. Nous pensons que l'autonomie et l'impartialité de l'UNIDIR doivent être respectées

afin qu'il puisse s'acquitter de sa mission consistant à effectuer des recherches approfondies et à long terme sur les questions de désarmement, et en particulier sur le désarmement nucléaire.

Le Conseil consultatif du Secrétaire général doit être plus représentatif afin de refléter le plus large éventail possible de points de vue. Il doit aborder les questions du désarmement mondial de façon ouverte et prospective.

Avant de terminer, je tiens également à souligner que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ne peut être envisagé séparément de la nécessité urgente de revitaliser et de réformer l'ONU et ses organes principaux, notamment l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, afin de les adapter aux réalités contemporaines. L'Inde continuera d'œuvrer au renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'ONU, conformément à la Charte.

La séance est levée à 13 h 5.